



Prix : 1000F CFA

ETAT DE LA CORRUPTION AU BURKINA FASO

RAPPORT 2012

ÉTAT DE LA CORRUPTION AU BURKINA FASO

Rapport 2012

SOMMAIRE

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	VI
LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX	VIII
LISTE DES FIGURES	VIII
LISTE DES TABLEAUX	VIII
INTRODUCTION	1
I. MÉTHODOLOGIE	3
1.1 Cadre de l'étude	5
1.2 Méthode de l'étude	5
1.3 Caractéristiques de l'échantillon	9
II- RÉSULTATS	11
2.1 Perception de la corruption par les enquêtés	12
2.2 État de la lutte anti-corruption	29
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	73
ANNEXES	75

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ASCE	: Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat
BMC	: Brigade Mixte de Contrôle impôts-douane
CAC	: Comité Anti-Corruption
CAM	: Commission d'Attribution des Marchés
CAMEG	: Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels Génériques et des Consommables Médicaux
CCVA	: Centre de Contrôle des Véhicules Automobiles
CDP	: Congrès pour la Démocratie et le Progrès
CENTIF	: Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières
CHR	: Centre Hospitalier Régional
CHU	: Centre Hospitalier-Universitaire
CNLF	: Coordination Nationale de Lutte Contre la Fraude
CRAC	: Comité Régional Anti-Corruption
CSP	: Catégorie Socio-Professionnelle
DAF	: Direction de l'Administration et des Finances
DED	: Direction des Enquêtes Douanières
DG	: Directeur Général
DGTTM	: Direction Générale des Transports Terrestres et Maritimes
DIU	: Dispositif Intra-utérin
DRS	: Direction Régionale de la Santé
DSF	: Direction de la Santé Familiale
DVE	: Direction de Vérification et des Enquêtes
EBOMAF	: Entreprise Bonkougou Mahamadou et fils
ENAM	: Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature
END	: Ecole Nationale des Douanes
ENEP	: Ecole Nationale des Enseignants du Primaire
IGSS	: Inspection Générale des Services de Santé
INSD	: Institut National des Statistiques et de la Démographie
ITS	: Inspection Technique des Services
IUT	: Institut Universitaire de Technologie
JNRC	: Journées Nationales du Refus de la Corruption
MATDS	: Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité
MDNAC	: Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants

MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
MENA	: Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
MESS	: Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur
MJPDH	: Ministère de la Justice, de la Promotion des Droits Humains
MS	: Ministère de la Santé
MTPEN	: Ministère des Transports des Postes et de l'Economie Numérique
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONASER	: Office National de la Sécurité Routière
ONEA	: Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONI	: Office National d'Identification
PLAC	: Prix de la Lutte Anti-Corruption
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PRGP	: Programme de Renforcement de la Gouvernance Politique
RAJIT	: Réseau Africain des Journalistes pour l'Intégrité et la Transparence
REN-LAC	: Réseau National de Lutte Anti-Corruption
RN	: Route Nationale
SIAO	: Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou
SOBA	: Société Barro
SOFITEX	: Société des Fibres Textiles
SONABEL	: Société Nationale Burkinabé d'Electricité
SONAPOST	: Société Nationale des Postes
SONATUR	: Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains
SONU	: Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence
SRPJ	: Service Régional de la Police Judiciaire
TNB	: Télévision Nationale du Burkina
TTC	: Toutes Taxes Comprises
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Distribution de la fréquence des pratiques de corruption selon les enquêtés ..	12
Figure 2: Perception de l'ampleur de la corruption, par ville d'enquête	13
Figure 3: Evolution des pratiques de corruption comparativement à l'année 2011	15
Figure 4: Perception de l'évolution des pratiques de corruption par ville d'enquête ..	16
Figure 5: Distribution des acteurs directs et témoins de pratiques corruptrices en 2012 ..	17
Figure 6: Répartition des enquêtés ayant personnellement offert des rétributions illégales	18
Figure 7: Répartition des enquêtés selon leur attitude face à un cas de corruption ..	20
Figure 8: Répartition des enquêtés selon leur attitude face à un cas de corruption....	21
Figure 9: Domaines/secteurs d'exposition à la corruption selon le sexe.....	25
Figure 10: Répartition des enquêtés selon leurs sources d'informations sur la corruption	28
Figure 11: Répartition des enquêtés selon leur connaissance des structures de lutte contre la corruption au Burkina Faso	29

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I: Répartition des enquêtés selon leur catégorie socioprofessionnelle	10
Tableau II: Classement des administrations publiques visitées, selon les niveaux 2 et 3 de corruption perçus par les enquêtés	23
Tableau III: Classement des entités administratives fréquentées, selon le degré de corruption perçu par les enquêtés	23
Tableau IV: Classement des catégories d'agents dans la hiérarchie administrative, selon les niveaux 2 et 3 de corruption	24
Tableau V: Répartition des enquêtés selon leur perception des causes de la corruption	26
Tableau VI: Mesures à prendre par le Gouvernement selon les enquêtés	27

INTRODUCTION

L'année 2012 au Burkina Faso, a enregistré une succession de rendez-vous manqués en matière de lutte contre la corruption. Les efforts des acteurs non étatiques, notamment de la société civile et des médias à travers des actions de dénonciation, de sensibilisation et de plaidoyer, ne semblent pas avoir eu l'écho requis au niveau institutionnel, à même de réduire de façon notable les faits et pratiques de corruption. Les gouvernants déclarent à profusion leur engagement à lutter contre la corruption. Cependant, les actes concrets sont toujours attendus. C'est certainement cette attitude de supercherie des gouvernants en matière de lutte anti-corruption, qui a fait dire à M. François de Salles BADO de la Conférence épiscopale Burkina-Niger, lors des assises nationales sur la corruption, qu' *« Il s'agit de passer à l'œuvre, de sanctionner ce qu'il faut sanctionner, d'encourager, de féliciter »*¹.

Pourtant ce ne sont pas les occasions de traduire en actes concrets cet engagement, qui ont manqué. En effet, la suite de l'affaire « GUIRO », est toujours attendue. L'inculpé, après avoir bénéficié d'une liberté provisoire pour cause de maladie, a battu campagne aux côtés de ses camarades du parti au pouvoir et a été élu conseiller municipal dans sa commune. Cette affaire « GUIRO », où près de 2 milliards de francs CFA sont en jeu, a fini par convaincre plus d'un, si besoin en était encore, qu'il y a plus de paroles que d'actes. En outre, l'ambassadeur du Burkina en France a continué à vaquer à ses occupations de diplomate, malgré sa mise en cause dans une affaire de deux cent soixante deux millions cinq cent quatre vingt six mille trois cent neuf (262 586 309) francs CFA.

C'est dans ce contexte de « discours sans actes concrets dans la lutte contre la corruption en termes de sanctions », que le REN-LAC publie son rapport 2012 sur l'Etat de la corruption au Burkina Faso.

Le présent rapport s'inscrit dans la logique des objectifs que le Réseau s'est fixé, à savoir la production de connaissances fiables en vue de mieux orienter ses actions de lutte contre la corruption au Burkina Faso. Il est structuré en deux parties. La première décrit la méthodologie de l'étude. La deuxième, quant à elle, présente et analyse les résultats de l'étude.

¹« Burkina Faso : Assises nationales sur la corruption : des paroles ...et des actes » publier sur le site de RFI, 22 décembre 2012.

I. METHODOLOGIE

Cette partie décrit le cadre de l'étude, la méthode utilisée et les caractéristiques de l'échantillon.

1.1. Cadre de l'étude

Le sondage 2012 sur la perception de l'état de la corruption au Burkina Faso, a été conduit dans quatorze villes du Burkina Faso (cf. carte 1). Ces villes comprennent deux millions cinq cent sept mille neuf cent quarante-cinq (2 507 945) habitants représentant 18% de la population burkinabé recensée en 2006².

La population d'étude était âgée de 20 ans et plus, sans distinction de sexe, de statut socioprofessionnel, de nationalité ou de durée de séjour dans lesdites villes.

1.2. Méthode de l'étude

L'étude a été réalisée auprès d'un échantillon tiré de la population concernée. Son objectif était de décrire la perception des populations urbaines burkinabé sur la corruption et ses manifestations en 2012. Elle a pris en compte :

- ✓ les faits et pratiques de corruption observés ;
- ✓ les rapports et les productions des acteurs intervenant dans la lutte contre la corruption et pour la bonne gouvernance au Burkina Faso (structures publiques, médias, organisations de la Société civile), au cours de l'année 2012.

1.2.1. Variables d'étude

La variable dépendante était la corruption. Les modalités de cette variable étaient le niveau de la fréquence et de l'évolution, les pratiques, les causes et conséquences de la corruption.

Les variables indépendantes étaient, le lieu de résidence des enquêtés ainsi que leurs sexe, âge, niveau d'instruction et statut professionnel.

1.2.2. Echantillonnage

L'unité d'observation était l'individu résident, âgé d'au moins 20 ans.

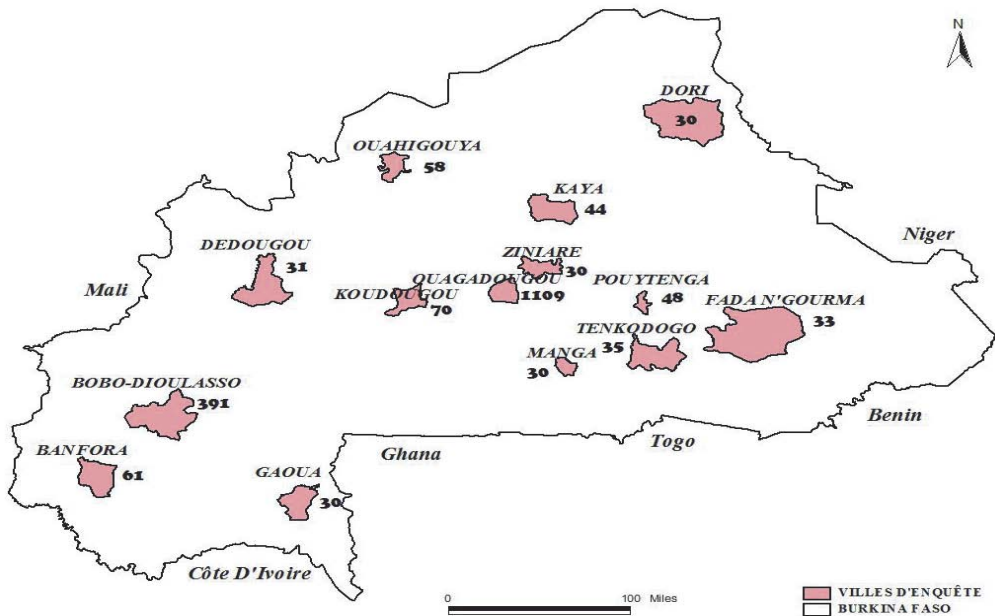
Un plan d'échantillonnage par quota a été utilisé pour constituer l'échantillon de chaque ville d'enquête. Trois variables ont été jugées suffisam-

² INSD (2008). Recensement général de la population et de l'habitat de 2006 : Résultats définitifs. INSD. Ouagadougou.

ment explicatives du comportement des populations relatif à la corruption ; ce sont : le sexe, l'âge et la catégorie socioprofessionnelle.

La structure de l'échantillon devait refléter celle de la population d'étude selon ces trois variables. La population de chaque ville a d'abord été stratifiée selon le sexe. Ensuite, dans chaque strate, le nombre de personnes à interviewer a été obtenu en croisant leur âge catégorisé en classes d'âge décennale et leur catégorie socioprofessionnelle (CSP).

Les ressources disponibles nous permettaient de tirer un échantillon de 2000 résident(e)s des villes d'enquête. La répartition de l'échantillon total par ville a été déterminée proportionnellement à la taille de la population de celle-ci. La carte ci-après présente la taille d'échantillon par ville d'enquête.



Carte du Burkina Faso : Taille de l'échantillon par ville d'enquête, sondage 2012

1.2.3. Techniques et outils de collecte des données

Deux techniques de collecte des données ont été utilisées : l'entretien direct « face à face » au moyen d'une grille d'entretien et la revue documentaire à l'aide d'une grille de lecture.

✓ *Administration de la grille d'entretien*

Elle a permis d'explorer les opinions des enquêtés sur la corruption, notamment la fréquence et l'évolution de la corruption depuis le dernier sondage, ses facteurs explicatifs, les faits et pratiques de corruption dans les administrations publiques ainsi que leurs conséquences sur le développement économique et social du pays.

La grille d'entretien (cf. annexe 1) a été testée et validée au cours d'une enquête pilote réalisée à Ouagadougou après trois (3) jours de formation des enquêtés. La formation était à la fois théorique et pratique, centrée sur les techniques d'entretien, les techniques d'enregistrement des informations à collecter et des exercices pratiques de remplissage de la grille d'entretien. Elle a été assurée en français, mooré et dioula.

✓ *La revue documentaire*

Elle a consisté en une revue systématique de toutes les publications des institutions de régulation et de contrôle de l'État, des organisations de la Société civile, des articles de presse parus au cours de l'année 2012 sur la corruption. Elle a également intégré les publications et déclarations des partenaires techniques et financiers du Burkina Faso.

1.2.4. Collecte, traitement et méthode d'analyse des données

✓ *L'enquête par sondage*

La collecte des données a été assurée du 1^{er} au 15 novembre 2012 par quatre (4) équipes. Ces équipes étaient composées de deux (2) à quatre (4) enquêteurs et d'un superviseur. Au total, dix-huit (18) enquêteurs d'un niveau d'études au moins égal à BAC + 3, et ayant une expérience d'au moins trois ans dans des enquêtes similaires ont collecté les données du sondage.

Dans chaque ville, l'enquêteur empruntait un itinéraire imposé, tout au long duquel, il devait réaliser ses interviews, en fonction du quota qui lui était attribué. A partir de la mairie centrale, l'enquêteur délimitait quatre quadrants définis par les quatre points cardinaux.

Dans chaque quadrant, il tirait au sort une nouvelle direction (Est, Ouest, Sud, Nord) et tout au long de cette direction, il interviewait le quart de l'échantillon de la ville en commençant par le 5^{ème} individu rencontré ; puis chaque cinquième individu pour les interviews subséquentes jusqu'à l'épuisement du quart de l'échantillon. Le même scénario était répété pour chaque quadrant de la ville d'enquête.

En fonction de la gestion que l'enquêteur faisait de ses quotas, l'individu contacté était ou non interviewé. L'enquête durait toute la journée, afin d'avoir la chance de rencontrer tout individu éligible.

Les données collectées ont été saisies et traitées. Une double saisie a été effectuée sur des masques préalablement testés pour minimiser les risques d'erreurs. Le logiciel SPSS et le logiciel Excel ont été utilisés pour assurer ledit traitement.

L'analyse des données d'enquête a consisté d'une part, à décrire les caractéristiques sociodémographiques des enquêtés, leur perception du niveau de fréquence de la corruption, des causes et conséquences de la corruption et d'autre part, à rechercher d'éventuelles associations entre ces caractéristiques sociodémographiques et les différentes modalités perçues par les enquêtés sur la corruption. Elle a également permis de classer les services publics et les catégories d'agents publics, selon des degrés de corruption.

✓ *La revue documentaire*

Grâce à une clé de lecture des publications, la revue documentaire a été structurée de sorte à donner un aperçu clair des actions menées par les différentes catégories d'acteurs (étatiques et non étatiques) ; puis une analyse critique desdites actions a été faite.

1.2.5. Critères de classement des services et des catégories d'agents des administrations publiques

Ce classement a porté sur les services³ des administrations publiques utilisés personnellement par les enquêtés, ou par un membre de leur ménage, au cours de l'année 2012. L'analyse des réponses des enquêtés a été faite sur la base de trois niveaux⁴ de perception de la corruption des administrations prédéfinis. Ces niveaux étaient les suivants:

- **Niveau 1 de corruption:** des services ont été offerts aux usagers dans des bureaux de l'administration concernée sans corruption active ou passive.
- **Niveau 3 de corruption:** aucun service n'a pu être obtenu par un usager dans des bureaux de l'administration concernée sans corruption active ou passive.

³ L'utilisation du terme « services » sans autre précision veut dire qu'il s'agit de services non soumis à paiement.

⁴ L'utilisation du terme « niveau de corruption » désigne également la catégorie de corruption perçue par l'enquêté, à laquelle un service ou un agent de l'administration publique appartient.

- **Niveau 2 de corruption** : situation intermédiaire entre les deux précédents niveaux où la corruption active ou passive est épisodiquement pratiquée par certains usagers ou certains agents publics.

Le pourcentage du nombre de réponses de niveaux 2 et 3 par rapport au nombre total de réponses de tous les niveaux (niveau 1 ; 2 et 3) de corruption a été le critère de classement des administrations publiques ou parapubliques et de leurs services.

Les agents publics qui ont fait l'objet de classement sont ceux avec qui les usagers ont également été en contact au cours de l'année 2012, pour des besoins de services. Le niveau de corruption varie de 1 à 3, allant des agents publics qui ont offert des services sans solliciter une rétribution ou en recevoir, aux agents qui ont offert de tels services moyennant une rétribution illégale systématique payée par l'utilisateur. Le principal critère de classement a été comme ci-dessus, le pourcentage du nombre de répondants de niveau 2 et 3 de corruption.

Les administrations ou leurs services soumis au classement sont ceux qui ont été utilisés par au moins 1% des enquêtés.

1.2.6. Questions d'éthique et de protection des sources d'information du sondage

L'enquête par sondage a nécessité une intrusion dans la vie privée des personnes enquêtées. Aussi, n'a-t-elle concerné que des personnes majeures, susceptibles de donner un consentement responsable et éclairé. Pour assurer la protection des sources d'information, le traitement et l'analyse des données collectées ont été faits sans laisser la possibilité d'identifier les individus ayant fourni les informations au cours de l'enquête.

1.3. Caractéristiques de l'échantillon

L'échantillon global (2000) était composé de 49,9% de personnes de sexe féminin. Selon les sites d'enquête, le pourcentage d'enquêtés de sexe féminin variait de 48% (à Dédougou) à 54% (à Tenkodogo).

L'âge moyen des enquêtés était de 38 ans et celui médian de 32 ans. Trente-huit pour cent (38%) de l'échantillon étaient âgés de 30 ans.

Soixante-deux pour cent (62%) des enquêtés étaient scolarisés. Parmi

ceux-ci, 47% avaient fréquenté l'un ou l'autre des deux cycles de l'enseignement secondaire tandis que 11% avaient un niveau d'enseignement supérieur.

Les enquêtés étaient des personnes actives dans 73% des cas. Les aides familiales⁵ et les indépendants⁶ constituaient 89% des personnes actives tandis que les occupés au foyer et ménagères d'une part, les élèves et étudiants d'autre part, formaient 77% des personnes inactives (tableau I).

La proportion de personnes actives ne différait pas selon le sexe.

Tableau I: Répartition des enquêtés selon leur catégorie socioprofessionnelle

Activités professionnelles	Nombre (%)
<u>Actifs</u>	
<i>Aides familiales</i>	675 (34)
<i>Indépendants</i>	626 (31)
<i>Salariés</i>	91 (5)
<i>Employeurs</i>	23 (1)
<i>Apprentis</i>	11 (1)
<i>Chômeurs</i>	30 (2)
<i>Sous total</i>	1456 (73)
<u>Inactifs</u>	
<i>Occupés au foyer / ménagère</i>	288 (14)
<i>Elèves / étudiants</i>	128 (6)
<i>Retraités</i>	6 (-)
<i>Rentier</i>	2 (-)
<i>Autres</i>	120 (6)
<i>Sous total</i>	544 (27)
Total général	2000 (100)

⁵ Aide familiale : une personne qui travaille dans une entreprise familiale sans être rémunérée. On les rencontre généralement dans l'agriculture, dans le commerce ou le transport. Ils sont en général nourris, logés et soignés lorsqu'ils sont malades et reçoivent de temps en temps des cadeaux (Recueil des concepts, définitions, indicateurs et méthodologies utilisés dans le Système statistique national, INSD juin 2009)

⁶ Indépendant : une personne qui travaille pour son propre compte, mais qui n'emploie aucun salarié. Il peut cependant avoir des aides familiaux ou des apprentis non rémunérés (Op. cit).

II- RÉSULTATS

2.1. Perception de la corruption par les enquêtés

Elle porte essentiellement sur six aspects :

2.1.1. Perception de l'ampleur de la corruption

Parmi les 2000 personnes de l'échantillon, 1997 ont apprécié l'ampleur de la corruption au Burkina Faso : pour 87% d'entre eux les pratiques et faits de corruption sont fréquents, voire très fréquents au Burkina Faso (figure 1).

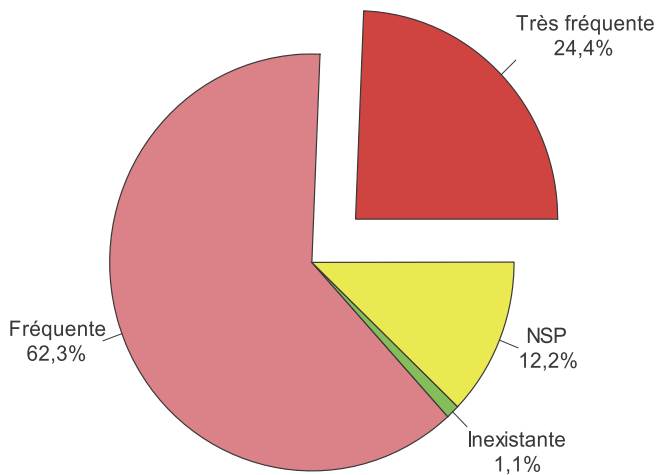


Figure 1: Distribution de la fréquence des pratiques de corruption selon les enquêtés

Cette perception de la fréquence de la corruption ne diffère pas significativement selon le sexe (88% hommes contre 85% de femmes). Des proportions similaires ont été observées en 2011.

La corruption au Burkina est perçue comme fréquente par plus de 80% des enquêtés dans 11 des 14 villes enquêtées (figure 2).

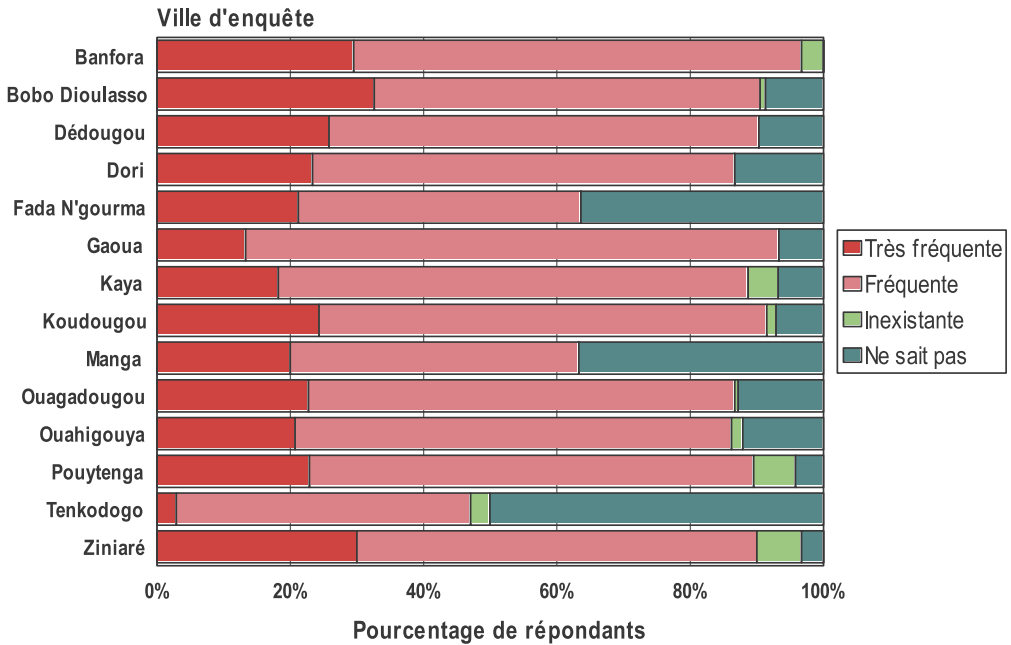


Figure 2: Perception de l'ampleur de la corruption, par ville d'enquête

Les plus fortes proportions d'enquêtés, qui ont déclaré ne pas savoir si la corruption était ou non fréquente au Burkina Faso, ont été enregistrées à Fada N'Gourma (36%), Manga (37%) et Tenkodogo (50%).

A l'appui de leur opinion sur l'ampleur de la corruption, certains enquêtés ont fait des déclarations dont quelques-unes sont présentées dans l'encadré 1 ci-dessous.

Encadré 1 : commentaires de quelques enquêtés relatifs à leur appréciation de l'importance de la corruption au Burkina en 2012

« Le paiement des pots-de-vin est devenu presque obligatoire dans le domaine des marchés publics. D'aucuns diront même que c'est normal, le système veut ainsi : connaître quelqu'un parmi les membres des commissions d'attribution, promettre ou donner la plus grosse commission. C'est le sauve-qui-peut, les petits poissons n'ont pas leur place. Alors il n'y a qu'un choix à faire. Faire comme la majorité, suivre le sens du vent ou jeter l'éponge ». (Un entrepreneur âgé de 38 ans à Ouahigouya).

« Les pratiques corruptrices dans les services de l'administration publiques sont devenues monnaie courante. Pour accéder à certains services il faut corrompre. Car dans la plupart des services, la promptitude avec laquelle un service vous est rendu est fonction de ce que vous êtes prêt à donner à un agent qui y travaille» (Un commerçant âgé de 34 ans de Bobo-Dioulasso).

« Aujourd'hui, l'ampleur des pratiques de corruption est telle qu'il est difficile de s'y opposer. En effet, lors de nos voyages sur l'axe Ouagadougou Kantchari, pour ne pas perdre du temps au niveau de la plupart des postes de contrôle que nous traversons, nous mettons un minimum de 2000 francs CFA dans les documents du véhicule pour les présenter aux agents qui y sont. Nous n'ignorons pas l'illégalité de telles pratiques mais nous n'avons pas le choix ». (Un transporteur âgé de 47 ans à Ouagadougou).

2.1.2. Perception de l'évolution des pratiques de corruption au Burkina Faso

Mille neuf cent soixante-treize enquêtés (1973 sur 2000), soit 99% des enquêtés se sont exprimés sur l'évolution des pratiques de corruption au Burkina Faso. Pour 32% d'entre eux, la pratique de corruption a augmenté comparativement à l'année 2011 (figure 3).

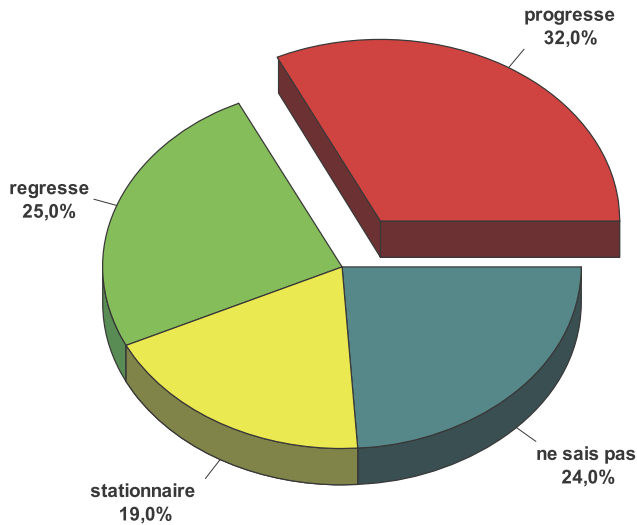


Figure 3 : Evolution des pratiques de corruption comparativement à l'année 2011

La perception de l'évolution des pratiques de corruption diffère selon les villes enquêtées (figure 4). Pour plus d'un quart (plus de 25%) de la population enquêtée dans les villes de Pouytenga, Banfora, Kaya, Bobo-Dioulasso, Ouagadougou, Dédougou, Dori et Ziniaré, les pratiques de corruption ont progressé comparativement à l'année 2011. Pour la même proportion (plus de 25%) de population enquêtée, les pratiques de corruption ont régressé dans les villes de Koudougou, Dori, Ouahigouya, Ziniaré, Kaya, Dédougou, Bobo-Dioulasso mais également dans la ville de Manga. C'est dans les villes de Gaoua, Banfora, Fada N'Gourma, Ziniaré, Tenkodogo mais aussi, de Kaya et de Bobo-Dioulasso, que plus de 25% des enquêtés ont déclaré que les pratiques de corruption sont restées stationnaires dans le pays depuis l'année 2011.

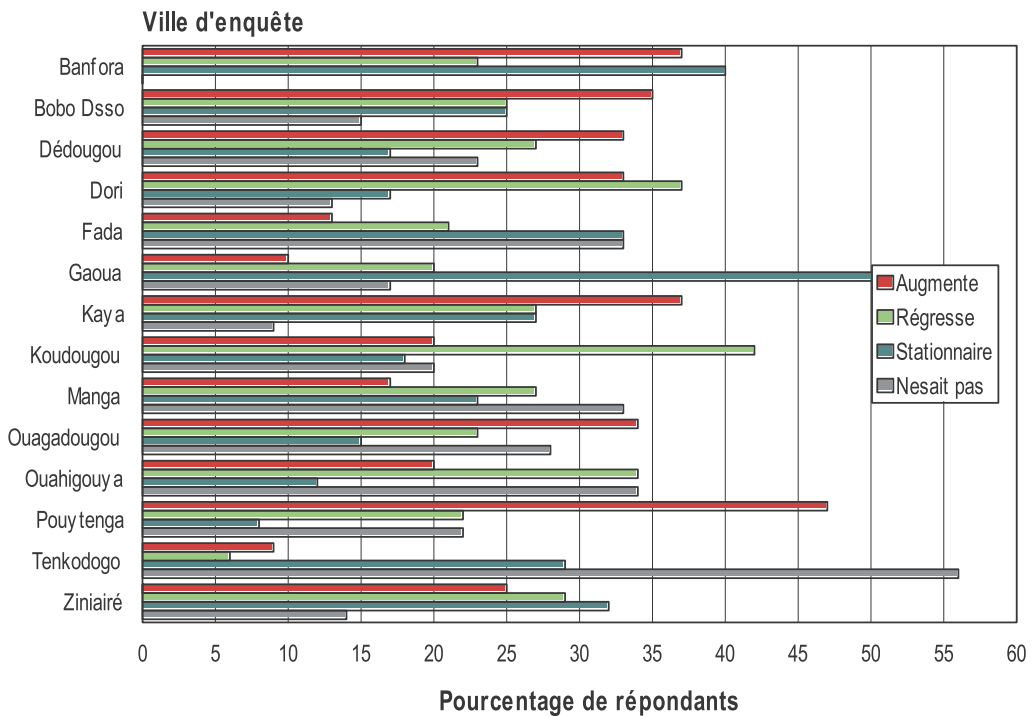


Figure 4: Perception de l'évolution des pratiques de corruption par ville d'enquête

Des expériences de corruption : le point de vue des usagers des services

Au cours de l'enquête, 237 soit 12% des enquêtés (2000) ont déclaré avoir personnellement offert une ou deux rétributions afin de recevoir dans une administration publique un service non soumis à paiement. Dans 98% des cas, la rétribution était financière tandis que dans les 2%, elle était en nature. Trois catégories socioprofessionnelles ont été le plus concernées par le paiement de rétributions illégales à des agents de l'administration publique : ce sont des employeurs (30%), les salariés du secteur public ou du secteur privé (20%) et les indépendants (16%) (figure 5).

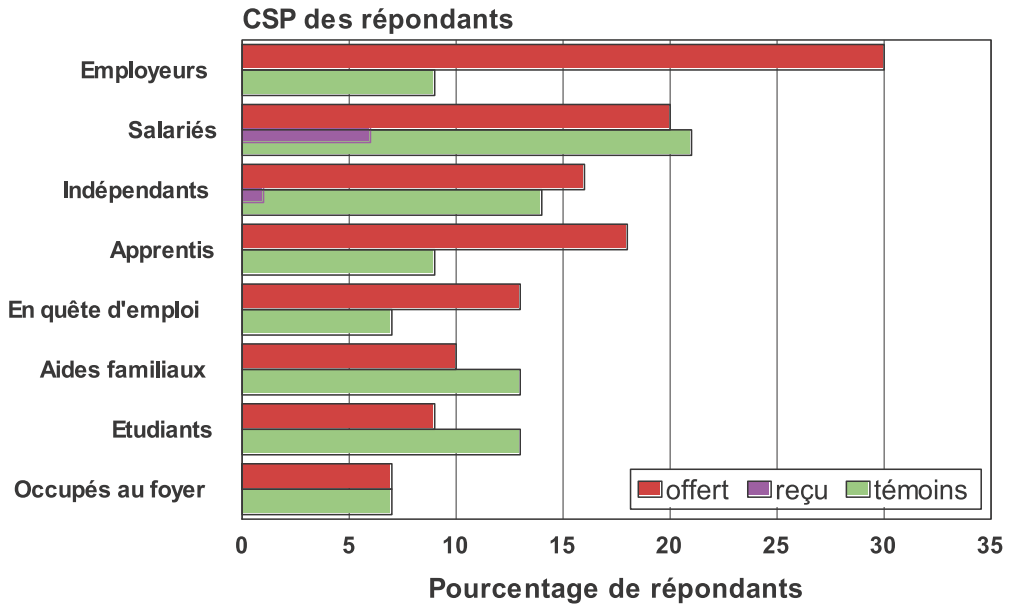


Figure 5: Distribution des acteurs directs et témoins de pratiques corruptrices en 2012

Il y avait significativement plus d’hommes que de femmes qui ont déclaré avoir personnellement offert ces rétributions illégales (respectivement 14% et 9%).

L’usager du service a déclaré avoir pratiqué une corruption active sur l’agent public dans 46% des cas alors que l’agent public a sollicité délibérément la rétribution illégale dans 51% des cas. Un intermédiaire est intervenu dans 7 des 237 offres déclarées (soit dans 3% des cas).

Les montants des rétributions illégales offertes varient de cent vingt à six cent mille (120 à 600 000) F CFA. La somme totale ainsi mobilisée s’élève à quatre millions deux cent soixante-quatre mille huit cent vingt (4 264 820) FCFA avec une somme moyenne offerte de dix-huit mille trois cent quatre (18 304) FCFA et une somme médiane de trois mille (3 000) FCFA. Cinquante pour cent (50%) des rétributions illégales étaient concentrées entre deux mille et dix mille francs (2000-10 000) CFA.

Quatre vingt douze pour cent (92%) des 237 enquêtés ont fait une seule offre, tandis que les 18 autres en ont fait au moins deux. Le montant de la deuxième offre enregistré variait entre deux mille et cent mille (2000 et 100 000) FCFA avec une moyenne de vingt six mille trois cent quatre

vingt neuf (26 389) FCFA contre une moyenne de seize mille deux cent soixante cinq (16 265) FCFA à la première offre. Les hommes plus que les femmes paient des rétributions illégales de petites valeurs ; les femmes prennent par contre le dessus dès que le montant de la rétribution dépasse cinq mille (5 000) FCFA (figure 6).

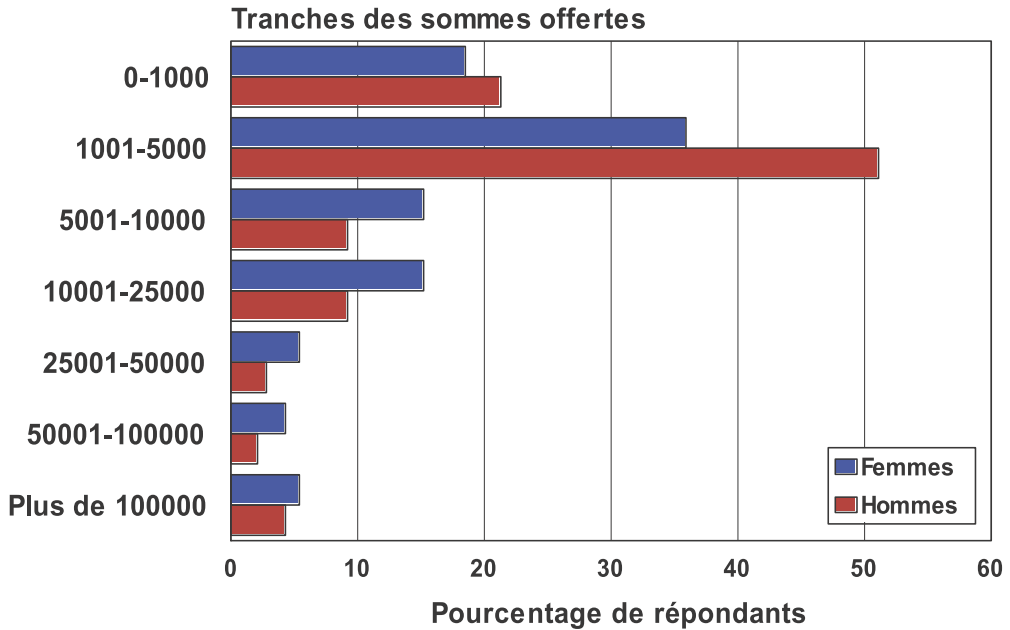


Figure 6: Répartition des enquêtés ayant personnellement offert des rétributions illégales

Kaya et Banfora sont les villes qui ont enregistré les plus fortes proportions des enquêtés qui ont personnellement offert des rétributions illégales aux agents des services publics ou privés (respectivement 23% et 20% de leur échantillon).

Des expériences de corruption : le point de vue des agents des services

Dix enquêtés (10) tous, de sexe masculin, ont déclaré avoir reçu une ou deux rétributions illégales au cours de l'année : il s'agissait de 5 des 91 salariés, de 3 des 626 indépendants et de 2 des 675 aides familiales. Sept des 10 receveurs de rétributions illégales provenaient de Bobo-Dioulasso. Neuf des 10 offres reçues étaient financières.

Dans les 10 cas de réception de rétributions illégales, deux ont impliqué un intermédiaire. Par contre, dans les huit autres cas, c'est l'utilisateur lui-même qui a offert ou promis sur sa propre initiative, ladite rétribution. Les montants variaient de deux mille à vingt-cinq mille (2 000 – 25 000) FCFA avec une somme totale de soixante-dix-neuf mille (79 000) FCFA, une somme moyenne reçue de huit mille sept cent soixante-dix-huit (8 778) FCFA et une médiane de cinq mille (5 000) FCFA.

Des expériences de corruption : Le point de vue des témoins de pratiques de corruption dans les services publics et privés

Deux cent trente-sept enquêtés (237), ont été témoins de pratiques de corruption au cours de l'année : il s'agissait principalement de 20% des salariés, de 14% des indépendants, de 13% des étudiants et de 9% des employeurs (figure 5).

Dans 97% des cas, la rétribution illégale était financière, tandis qu'elle était en nature dans 1% des cas.

La rétribution illégale était le fait de l'utilisateur du service dans 52% des cas et celui du personnel du service public dans 43% des cas. Dans 3% des cas, un intermédiaire a été impliqué dans la transaction tandis que dans 2% des cas, le témoin n'a pas été en mesure d'identifier l'initiateur de la transaction.

Les montants déclarés par les témoins étaient majorés par rapport aux montants offerts personnellement par les usagers des services publics ou privés. En effet, ils étaient compris entre trois cent vingt-cinq et huit cent mille (325-800 000) FCFA avec une somme totale payée de six millions quatre-vingt-douze mille huit cent vingt-cinq (6 092 825) FCFA, soit une somme moyenne payée de vingt-six mille trois cent soixante-seize (26 376) FCFA et une somme médiane de cinq mille (5 000) FCFA.

Attitude des enquêtés face à des cas de corruption

Afin d'examiner l'attitude des enquêtés face à des cas de corruption dans une administration publique, une vignette leur a été présentée (cf. encadré 2).

Encadré 2 : Appréciation de la corruption active et passive par les enquêtés

Un usager s'est présenté dans un bureau d'une administration publique pour solliciter un service non soumis à paiement. L'agent de bureau, après avoir pris connaissance du service sollicité par l'utilisateur s'exclame : « nous qui sommes dans ce bureau-là, on ne mange pas les papiers! Faites quelque chose-là ! ». L'utilisateur accède à sa requête.

- ✓ Comment appréciez-vous l'attitude de l'agent de bureau ? (corruption passive)
- ✓ Comment appréciez-vous l'accession de l'utilisateur du service à la requête de l'agent de bureau ? (corruption active)

Seuls deux des 2000 enquêtés ne se sont pas prononcés sur les deux cas de corruption (passive et active) décrite dans la vignette. Ils sont respectivement 32 et 45 (soit 1,6% et 2,3% des 1998 enquêtés) à déclarer ne rien savoir sur l'attitude qui sied dans les conditions décrites dans la vignette.

L'attitude de la population est constante depuis ces trois dernières années : la sollicitation d'une rétribution illégale par un agent public est très mal acceptée par la population qui par contre se montre compréhensive lorsque l'utilisateur accède à cette sollicitation inacceptable ! Cette double attitude des populations est contrastée dans la figure 7.

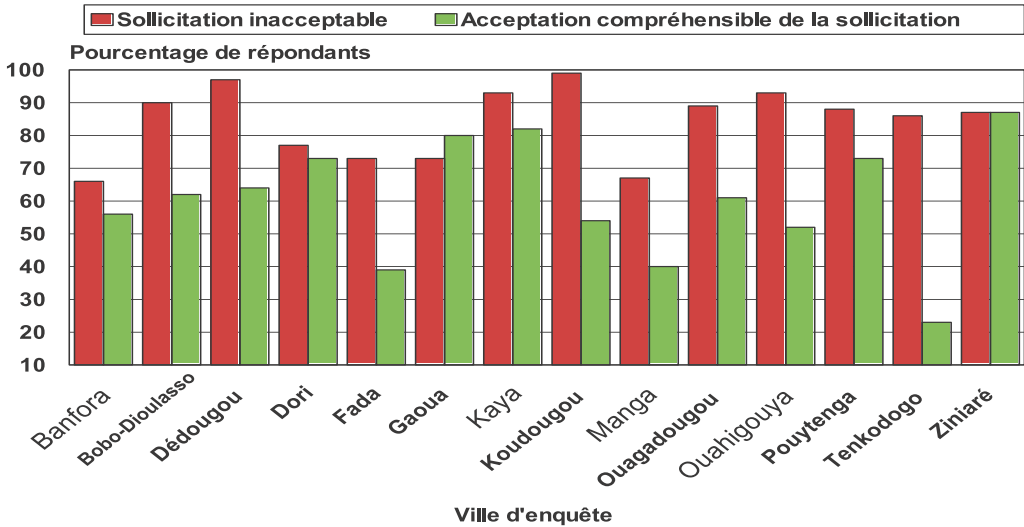


Figure 7: Répartition des enquêtés selon leur attitude face à un cas de corruption

Dans les villes de Koudougou, Dédougou, Kaya, Ouahigouya, Bobo-Dioulasso et Ouagadougou, au moins 90% de la population désapprouvent la sollicitation de rétributions illégales par l'agent public. Mais en même temps, au moins la moitié des enquêtés de ces villes, estiment compréhensible l'attitude de l'utilisateur du service par rapport à la sollicitation dudit agent. Pour un cinquième des enquêtés de la ville de Tenkodogo, cette attitude de l'utilisateur est acceptable ; cette ville est suivie dans cette position par celles de Fada N'Gourma, Manga et Dori (figure 8).

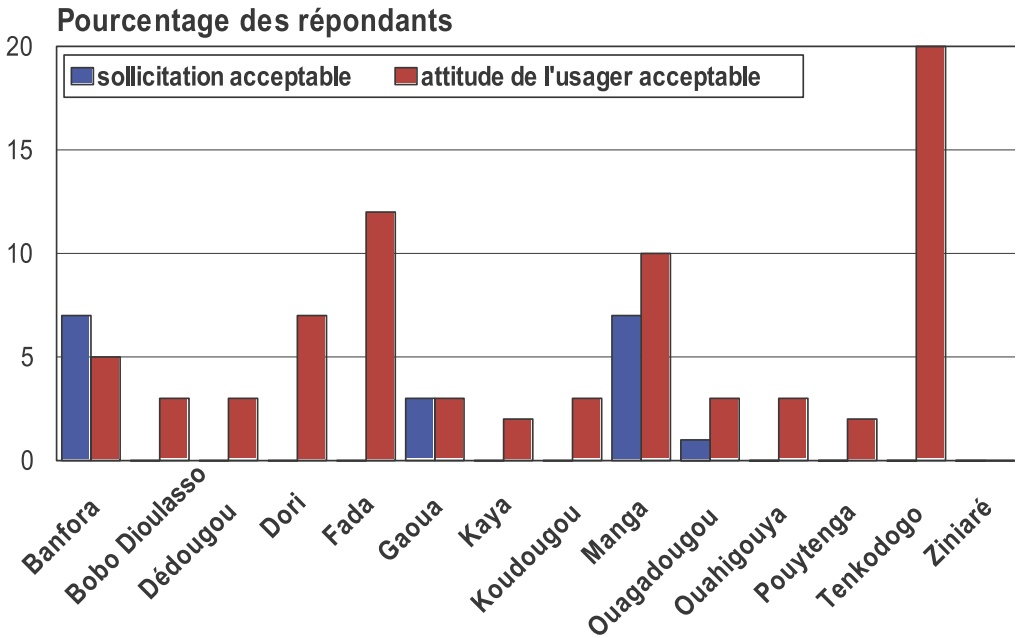


Figure 8: Répartition des enquêtés selon leur attitude face à un cas de corruption

Le besoin impérieux du service public ne doit pas justifier une telle tolérance de la population face à la corruption passive. Les dénonciations des auteurs de cette corruption auprès de leur hiérarchie, des inspections techniques ministérielles, dans la presse et/ou auprès des organisations de lutte anti-corruption comme le REN-LAC, l'ASCE, ou auprès des associations de consommateurs, sont autant de formes de résistance et de lutte contre les corrompus et les corrupteurs tapis dans les administrations publiques ou privées.

2.1.3. Plus grande vulnérabilité des services face à la corruption : douane, police municipale, justice, enseignements secondaire et supérieur et impôts en tête de peloton

Trente-six services de l'Administration publique ont été 3411 fois sollicités par les enquêtés au cours de l'année 2012. Les administrations publiques les plus fréquentées étaient: les services de soins de santé, 24% des sollicitations ; les services municipaux, 19% ; les services de la police nationale, 9% ; les services de la police municipale, 8% ; les services des impôts, 7% ; les services de la douane, 6% ; les services de la justice, les établissements d'enseignement secondaire et supérieur et la SONABEL, 5% chacun ; l'enseignement primaire, la gendarmerie nationale et l'ONEA, 2% chacun; les services de l'administration générale, du Trésor public et de la DGTMM, 1% chacun.

Trente-sept pour cent (37%) des sollicitations ont eu lieu dans des administrations de niveau 1 de corruption : les usagers des dites administrations y ont reçu les services sollicités sans corruption active ni passive. Par contre, 26% de l'ensemble des sollicitations ont eu lieu dans des administrations publiques où des services non soumis à paiement sont systématiquement assurés moyennant une rétribution illégale payée aux agents qui y travaillent. Enfin, 36% de l'ensemble des sollicitations ont eu lieu dans des administrations publiques où certains services non soumis à paiement sont offerts aux usagers contre des rétributions payées à certains des agents, soit sur demande de ces derniers, soit sur initiative des usagers.

Le pourcentage d'usagers ayant offert au moins une rétribution à un ou plusieurs agents d'une administration publique afin de recevoir un service non soumis à paiement a servi de critère d'appréciation du niveau de corruption qui prévaut dans cette administration.

Seules les administrations sollicitées par au moins 1% des 3411 réponses ont été retenues pour l'appréciation du niveau de corruption et le classement de l'administration concernée. Le tableau II présente les services visités en 2012 par au moins 1% des enquêtés, classés selon le degré de perception de la corruption qui y a cours.

Tableau II: Classement des administrations publiques visitées, selon les niveaux 2 et 3 de corruption perçus par les enquêtés

Service	Rang
Douane	1 ^{er}
Police municipale	2 ^{ème}
Justice	3 ^{ème}
Impôts	4 ^{ème}
Enseignements secondaire et supérieur	5 ^{ème}
Trésor public	6 ^{ème}
DGTTM	7 ^{ème}
Gendarmerie	8 ^{ème}
Police nationale	9 ^{ème}
Mairie	10 ^{ème}
Enseignement primaire	11 ^{ème}
Santé	12 ^{ème}
SONABEL	13 ^{ème}
Administration générale	14 ^{ème}
ONEA	15 ^{ème}

Le regroupement des services utilisés par les enquêtés en entités administratives, a permis de classer ces dernières selon le niveau 2 et 3 de corruption (Tableau III).

Tableau III : Classement des entités administratives fréquentées, selon le degré de corruption perçu par les enquêtés

Entités	Rang
MEF	1 ^{er}
MJPDH	2 ^{ème}
MESS	3 ^{ème}
MATDS	4 ^{ème}
MDNAC	5 ^{ème}
MTPEN	6 ^{ème}
MENA	7 ^{ème}
MS	8 ^{ème}
SOCIETES D'ÉTAT ⁷	9 ^{ème}

⁷Société d'Etat regroupe les structures suivantes : ONEA, SONABEL, SONABHY, SONAPOST, SOFITEX, CCVA, CNSS, ONI, ONASER, etc.

Des 3411 visiteurs des services de l'Administration publique en 2012, 2212 (68%), ont identifié les catégories d' « agents » auprès desquelles les services ont été sollicités. Il s'agissait d'agents d'exécution et de cadres des administrations publiques, dans respectivement 67% et 28% des cas ; des élus parlementaires ou municipaux, dans 3% des cas et des membres de l'Exécutif dans 2% des cas. Seuls 29% des « agents » ont rendu les services demandés sans recevoir ou solliciter de rétributions illégales ; par contre 71% des « agents » les ont exécutés moyennant une rétribution offerte ou sollicitée épisodiquement ou systématiquement.

La perception du niveau de corruption des agents de l'Administration publique a également été explorée. Ces agents ont été classés dans l'ordre décroissant des pourcentages de répondants de niveau 2 et 3 de corruption. Les membres de l'Exécutif occupent le premier rang du classement (Tableau IV).

Tableau IV: Classement des catégories d'agents dans la hiérarchie administrative selon les niveaux 2 et 3 de corruption

Catégorie d'agent	Rang
Membres du gouvernement	1 ^{er}
Elus	2 ^{ème}
Cadres	3 ^{ème}
Agents d'exécution	4 ^{ème}

Les enquêtés se sont prononcé sur le principal domaine/secteur d'activités dans lequel l'homme ou la femme serait le (la) plus exposé (e).

Les services des impôts, de l'Administration générale et des affaires/commerce, ont été les plus cités par les enquêtés, comme étant les trois domaines dans lesquels les hommes sont les plus exposés aux pratiques corruptrices. Quant aux domaines où les femmes sont les plus exposées, les trois premiers étaient : le domaine des affaires/commerce, de l'Administration générale et de la santé (Figure 9).

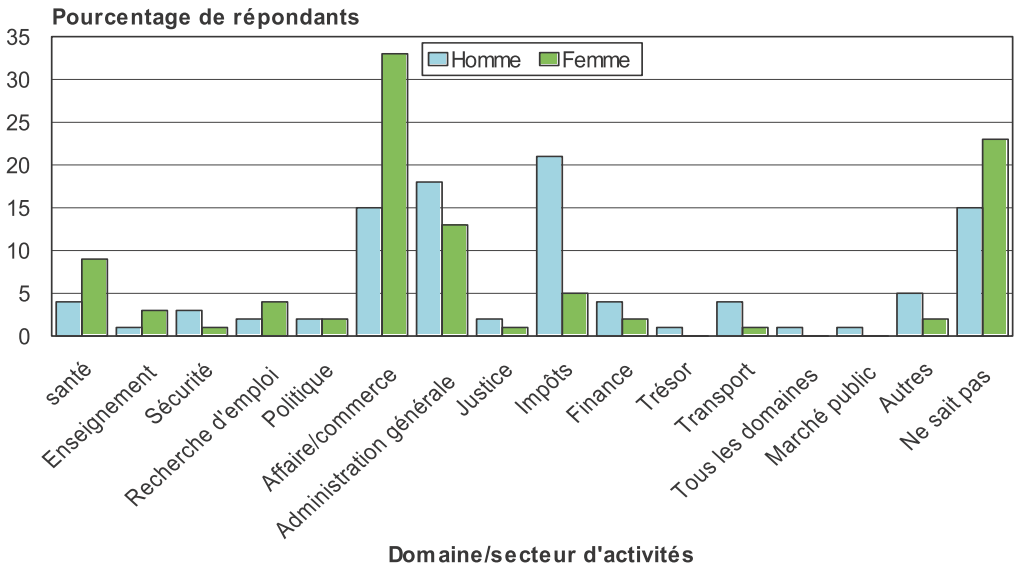


Figure 9 : Domaines/secteurs d'exposition à la corruption selon le sexe

2.1.4. Perception des causes de la corruption

Petite corruption passive et active : contexte national, un facteur favorisant.

Les causes de la petite corruption des agents publics, les plus citées par les enquêtés incombent au contexte national. Il s'agit des bas salaires des agents, de la vie chère, de la pauvreté généralisée et de l'impunité des auteurs de corruption ou d'infractions similaires (Tableau V). Ces causes totalisent 66% du nombre de citations.

Grande corruption passive ou active : responsabilité entière des agents publics.

Selon les enquêtés, les grands commis de l'Administration publique et parapublique (maires des communes, directeurs généraux des sociétés d'État et membres du Législatif et de l'Exécutif) sont les plus concernés par la grande corruption.

Soixante-dix-huit pour cent (78%) des causes identifiées, sont inhérentes aux caractéristiques intrinsèques de ces personnalités. En effet, la cupidité (45%), le manque d'intégrité ou de conscience professionnelle (19%) et la passion démesurée du gain facile (14%) sont, selon les enquêtés, les princi-

pauses causes de la grande corruption des agents publics ci-dessus cités. Par ailleurs, il convient de mentionner que l'impunité des auteurs de corruption représente 11% des citations (Tableau V).

Tableau V: Répartition des enquêtés selon leur perception des causes de la corruption

Causes de la petite corruption active et passive	Nombre de Citations (%)	Causes de la grande corruption active et passive	Nombre de citations (%)
<u>Causes liées au contexte national</u>		<u>Causes liées au contexte national</u>	
Pauvreté	179 (6)	Pauvreté	127 (4)
Impunité	226 (8)	Impunité	301 (11)
Vie chère	271 (9)	Vie chère	14 (1)
Bas salaire	1200 (41)	Bas salaire	127 (4)
Raisons culturelles (cadeaux ou dons)	69 (2)	Raisons culturelles (cadeaux ou dons)	54 (2)
Sous total	1945 (66)	Sous total	623 (22)
<u>Causes liées à l'organisation des services</u>		<u>Causes liées à l'organisation des services</u>	
Procédure d'offre de services méconnue des usagers	75 (2)	Procédure d'offre de services méconnue des usagers	5 (0)
« Redevabilité » insuffisante ou absente des agents	23 (1)	« Redevabilité » insuffisante ou absente des agents	4 (0)
Sous total	98 (3)	Sous total	9 (0)
<u>Causes liées à l'agent public</u>		<u>Causes liées à l'agent public</u>	
Cupidité	409 (14)	Cupidité	1298 (45)
Manque d'intégrité ou de conscience professionnelle	258 (9)	Manque d'intégrité ou de conscience professionnelle	540 (19)
Recherche de gain facile	229 (8)	Recherche de gain facile	386 (14)
Sous total	896 (31)	Sous total	2224 (78)
Total général	2939 (100)	Total général	2856 (100)

2.1.5. Mesures pour réduire la fréquence de la corruption

Mille quatre cent vingt des 2000 enquêtés, (1420 sur 2000, soit 71%), ont indiqué les mesures à prendre par le Gouvernement pour réduire la fréquence des actes de corruption dans le pays. Les principales d'entre elles sont: la sanction exemplaire des auteurs d'actes de corruption, l'amélioration des conditions de vie et de travail des populations, ainsi que le renforcement de l'information et de la sensibilisation des citoyens sur la corruption et ses conséquences (Tableau VI).

Tableau VI: Mesures à prendre par le Gouvernement selon les enquêtés

Mesures pour réduire la fréquence des actes de corruption	Nombre de répondants (%)
Sanctions exemplaires des auteurs d'actes de corruption	618 (44)
Améliorer les conditions de vie et de travail des populations	394 (28)
Sensibiliser et former les populations	329 (23)
Encenser les bons exemples	59 (4)
Instaurer plus de transparence dans la procédure d'offre des services publics	20 (1)
Total	1420 (100)

Ces mesures s'attaquent aux causes de la corruption telles que perçues par les enquêtés.

2.1.6. Plus d'enquêtés informés sur la corruption par rapport à 2011

Au cours de l'année 2012, 912 enquêtés, soit 46% de l'échantillon ont déclaré avoir été informés sur la corruption. Ce taux est en légère hausse, comparativement à celui de l'année 2011 qui était de 41%.

La télévision et la radio ont constitué les principales sources d'information (figure 10).

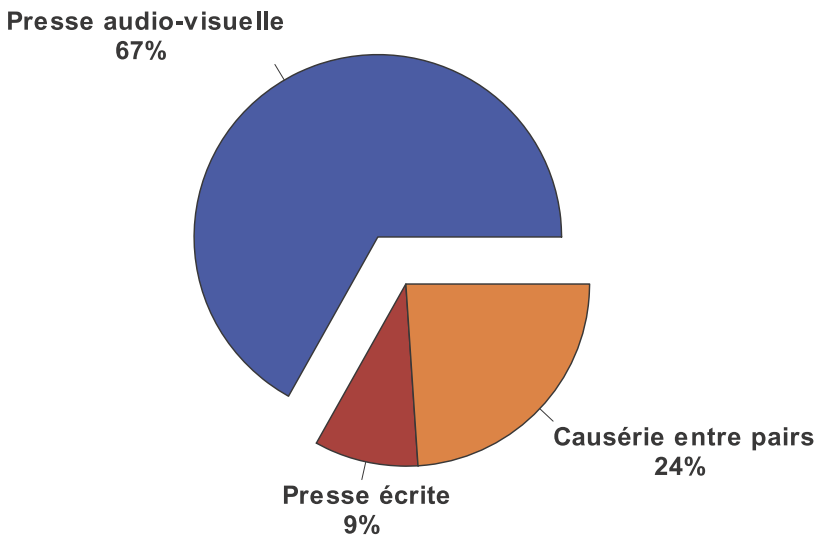


Figure 10: Répartition des enquêtés selon leurs sources d'informations sur la corruption

La ville de Dori a présenté le pourcentage le plus élevé de personnes informées sur la corruption avec 73% de l'échantillon de ladite ville, tandis que le plus faible pourcentage a été observé dans la ville de Tenkodogo, avec 9% des enquêtés informés sur la corruption.

Il y avait moins de femmes informées (40% de l'effectif des informés) que d'hommes. Par ailleurs, les actifs étaient plus informés (75% de l'effectif des informés) que les inactifs.

Parmi les enquêtés informés sur la corruption, 87% ont indiqué les occasions au cours desquelles ils ont reçu l'information : l'animation des émissions radiodiffusées et les débats à la télévision ont été la principale occasion d'information de 44% d'entre eux. Le contenu de l'information que les enquêtés ont, était relatif aux faits et pratiques de corruption dénoncés (54% des répondants).

La connaissance des structures ou organisations de lutte anti-corruption par les enquêtés est relativement pauvre. Seulement 553 enquêtés soit 28% de l'échantillon, les ont identifiées ; le REN-LAC et l'ASCE étaient les structures les plus connues (figure 11).

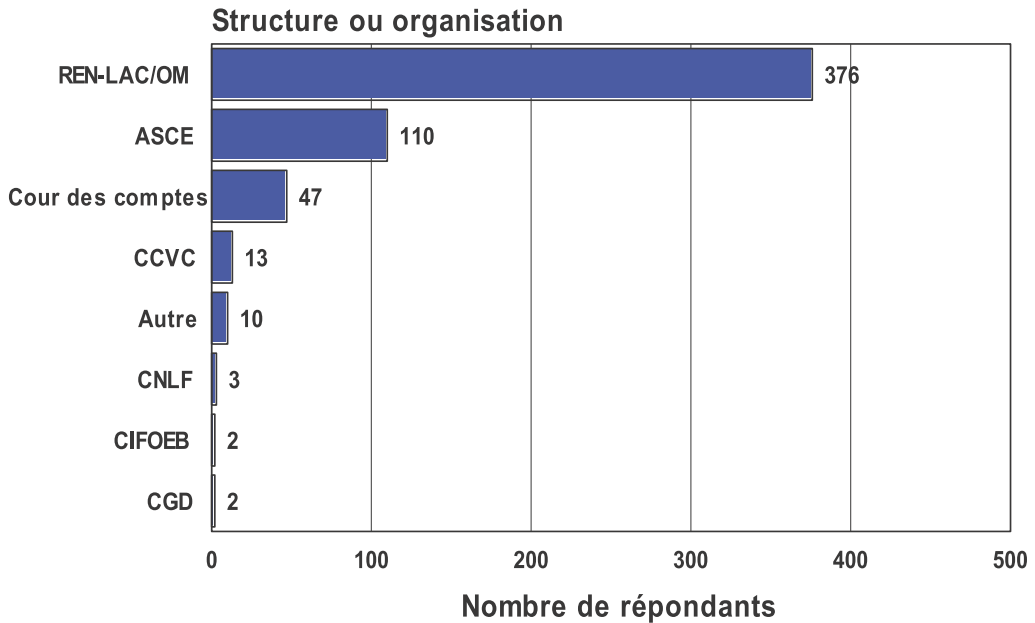


Figure 11: Répartition des enquêtés selon leur connaissance des structures de lutte contre la corruption au Burkina Faso

Parmi les enquêtés qui ont déclaré connaître des structures de lutte contre la corruption, il y avait une proportion moins importante de femmes (37%).

2.2. État de la lutte anti-corruption

Ce point concerne, d'une part quelques dossiers à fortes présomptions de corruption qui ont défrayé la chronique ainsi que les initiatives des acteurs étatiques et les efforts déployés par le REN-LAC. D'autre part, il présente une analyse de l'état des lieux en matière de lutte contre la corruption et l'impact des initiatives sur le terrain.

2.2.1. Dossiers à fortes présomptions de corruption

Les indices pour retrouver et confondre les délinquants au col blanc qui pillent les ressources publiques sont nombreux et émanent de plusieurs sources. Sont de celles-ci :

- les rapports des structures de contrôle de l'État qui mettent régulièrement à nu des cas de malversations, de corruption ou de détournements de deniers publics ;

- les rapports des commissions d'enquêtes parlementaires ;
- les dénonciations du REN-LAC, des médias et des citoyens ;
- les cas de richesses subites, affichées par des hommes du pouvoir ou leurs proches et qui s'expriment en propriétés immobilières, en voitures de luxe, en train de vie princier, etc.

Parmi les nombreux cas qui ont marqué l'année 2012, l'on peut retenir entre autres : l'affaire Ousmane Guiro, ex-directeur général des douanes ; les dossiers relevés dans les rapports des structures de contrôle en l'occurrence l'ASCE et des commissions d'enquêtes parlementaires et les révélations des médias.

Tous ces cas auraient pu faire l'objet d'enquêtes judiciaires pour aboutir à des mesures concrètes qui confirmeraient la volonté politique de lutter réellement contre le fléau de la corruption.

Affaire Ousmane Guiro : une récidive du fait de l'impunité

Le 1^{er} janvier 2012, Ousmane Guiro, alors Directeur général (DG) des Douanes du Burkina Faso, a été arrêté par la gendarmerie. Cette arrestation entraine dans le cadre d'une enquête portant sur quatre cantines retrouvées dans un domicile et contenant une somme de un milliard neuf cent six million cent quatre-vingt-dix mille (1 906 190 000) FCFA et des objets précieux. La nature et la valeur de ces objets n'ont pas été révélées. Le Président du Faso prit un décret mettant fin aux fonctions du DG des douanes le 2 janvier 2012. Cette arrestation est intervenue, alors même qu'une autre affaire (de fausses exonérations douanières sur l'importation d'hydrocarbures, d'un montant d'environ 500 millions de FCFA), dans laquelle M. Guiro a été inculpé, était toujours en souffrance à la justice. Faut-il le rappeler, malgré cette affaire toujours pendante en justice, M. Guiro a été décoré en décembre 2011, à l'occasion de la fête de l'Indépendance. Une décoration qui a été perçue par les citoyens comme une prime à l'impunité.

L'enquête ouverte par la brigade de gendarmerie de Boulmiougou (Ouagadougou) fait suite à des informations selon lesquelles des jeunes du quartier Pissy (où réside Ousmane Guiro) dépensaient des sommes énormes d'argent dans des débits de boissons. Après l'interpellation des jeunes, la gendarmerie n'a pas eu du mal à remonter la filière. La perquisition effectuée au domicile paternel d'un des jeunes a permis de mettre la main sur les quatre cantines qui appartiendraient à Ousmane Guiro. Mis aux arrêts, celui-ci a reconnu les faits. Il a été inculpé et déféré à la

Maison d'arrêt et de correction de Ouagadougou (M.A.C.O). Cette nouvelle affaire Guiro fait partie des gros scandales qui ont alimenté l'actualité nationale pendant au moins trois mois consécutifs.

Comment un fonctionnaire burkinabé, fut-il le patron d'un corps pointé comme le plus corrompu au Burkina Faso par les rapports successifs du REN-LAC, peut-il mobiliser deux milliards de FCFA ? D'où vient cet argent ? Combien y en avait-il avant que les jeunes ne commencent à y puiser ? Comment un homme qui était déjà dans le collimateur de la justice peut-il se permettre de telles pratiques ? Pendant combien de temps a-t-il pu réunir cette masse d'argent ? Ce sont autant de questions auxquelles l'instruction du dossier devrait permettre de répondre. Bien de Burkinabé avaient cru que cette fois-ci, la justice allait suivre son cours et aboutirait à un procès exemplaire. Mais l'enthousiasme soulevé par l'arrestation de M. Ousmane Guiro a été de courte durée.

Passés les premiers moments d'euphorie et des discours énergiques du Premier ministre qui s'en était saisi pour réaffirmer la volonté et la détermination de son gouvernement à mettre hors d'état de nuire « *tous les fossoyeurs de notre économie* »⁸, cette affaire est également tombée dans une longue instruction. La lenteur de la justice a commencé à semer le doute quant à l'aboutissement du dossier. Les professionnels de la justice en conviennent. Cette affaire est très complexe au regard des chefs d'accusation retenus contre Guiro. Pour autant, la complexité ne saurait à elle seule expliquer cette lenteur. D'autant plus que les faits ont été requalifiés. En effet, au début de l'affaire, on parlait de « *concussion et de détournement de deniers publics* ». Par la suite, ces chefs d'accusation ont fait place à des « *présomptions graves de corruption, de blanchiment de capitaux, d'enrichissement illicite* »⁹. Cette requalification devrait faciliter le travail du juge d'instruction. En effet, pour Me Hervé Kam, avocat à la Cour, « *quand on parle de corruption par exemple, c'est une infraction qui consiste, pour un fonctionnaire, à demander ou à accepter des dons ou présents ou de l'argent pour accomplir ou refuser d'accomplir un acte de sa fonction. Dans le cas présent, on peut se dire que les revenus normaux d'aucun agent de la Fonction publique burkinabé ne peuvent lui permettre d'avoir deux milliards de F CFA. Et donc, si vous avez deux milliards, vous avez probablement sollicité ou accepté des dons*

⁸ Le 4 janvier 2012, alors qu'il était en tournée dans la région de l'Est, le Premier ministre s'est ainsi exprimé sur cette affaire face aux journalistes qui l'accompagnaient.

⁹Cf. Le Pays du mardi 17 janvier 2012

pour accomplir ou refuser d'accomplir les actes de votre fonction. C'est plus facile, à ce stade, de présumer que les sommes proviennent de faits de corruption et l'information judiciaire visera à les établir ou à infirmer cette présomption. (...) Si l'on applique la loi actuelle dans une interprétation favorable à la lutte contre la corruption, cela peut constituer un précédent intéressant. Ce que nous pouvons craindre, c'est que le droit ne soit pas interprété comme il se doit, tout simplement par manque de volonté politique pour réprimer vraiment la corruption »¹⁰.

Une année s'est déjà écoulée. Au 31 décembre 2012, le juge aurait bouclé l'instruction et transmis le dossier au parquet pour suite à donner. Mais, son enrôlement et le procès se font toujours attendre.

Plus grave, M. GUIRO, libéré 7 mois après son arrestation pour « *raison de santé* » a été porté candidat aux élections municipales du 2 décembre 2012 dans sa commune, par le parti au pouvoir, le Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP). Il a battu campagne et a été élu conseiller municipal. Quelle lecture faut-il en faire ? Le fait que le parti présidentiel le positionne comme candidat ne trahit-il pas la volonté politique clamée au plus haut niveau de permettre à la justice d'instruire et de trancher en toute indépendance cette affaire ? En le portant candidat, le CDP n'influence-t-il pas directement ou indirectement la procédure judiciaire ? Ne donne-t-il pas ici la preuve que le discours politique sur la corruption relève plus de déclarations d'intention que d'engagement réel ?

Si juridiquement, rien ne s'opposait à la candidature de Ousmane Guiro, il n'en demeure pas moins qu'elle est aux antipodes de l'éthique politique. Dans tous les cas, les suites qui seront données à cette affaire, témoignent incontestablement de la volonté politique ou non des institutions de la 4^{ème} République à imposer une saine gestion des biens publics et l'éthique dans la conduite des affaires de l'État.

Du reste, le cas Guiro n'est pas isolé. Les rapports d'institutions de veille et de contrôle et les productions de la presse fourmillent d'informations sur des présomptions de malversations financières dans les services publics et des détentions de fortes sommes d'argent dans des domiciles par différentes personnes, lesquelles informations doivent également conduire les autorités compétentes à diligenter des enquêtes.

¹⁰. Cf. Le Pays, op.cit.

✓ **Cas contenus dans le rapport de l'Autorité supérieure de contrôle d'État (ASCE).**

Le contrôle de la CAMEG : des malversations dénoncées sans les chiffres et l'identité des personnes mises en cause

A la CAMEG, le contrôle et la vérification (pour la période de janvier 2008 à décembre 2010) ont relevé l'inexistence de plan de passation des marchés comme prévu par la réglementation générale des marchés publics ; la violation du droit de contestation des soumissionnaires non retenus dans le marché portant extension des services de la CAMEG à Ouagadougou ; l'absence de publication des avis d'appel d'offres et des résultats des travaux des Commissions d'attribution des marchés (CAM) ; « *la mauvaise tenue du registre des immobilisations et l'inexistence de sites aménagés et agréés par les autorités administratives pour les destructions des produits périmés ou avariés* »¹¹.

Cependant, le rapport public ne donne aucun chiffre sur ces malversations. Pourtant, celui de la mission de contrôle est suffisamment précis et détaillé sur les chiffres. Le journal *Le Reporter* a pu se procurer une copie du rapport de la mission et a publié dans son édition N°100¹², les chiffres et la nature des malversations qui impliquent deux anciens ministres de tutelle de la CAMEG : Alain Yoda élu député dans le Boulgou, Président du Groupe parlementaire CDP et Seydou BOUDA (actuel ambassadeur du Burkina aux États-Unis). Ces derniers ont reçu chacun un véhicule d'une valeur de près de 45 millions. Le rapport des contrôleurs¹³ révèle que ces achats de véhicules par la CAMEG ont fait perdre à l'État des recettes fiscales estimées à 16 096 270 FCFA correspondant à la TVA qui aurait dû être prélevée.

En outre, le club de football « *Etoile filante de Ouagadougou (EFO)* » dont le directeur général de la CAMEG, Lazare Bancé

¹¹ Cf. Rapport générale d'activités de l'ASCE en 2011, publié en juillet 2012.

¹² Cf. Les non dits du Rapport de l'ASCE : Des malversations de plus de 200 millions de F CFA à la CAMEG, deux anciens ministres (Alain Yoda et Seydou Bouda) impliqués, in *Le Reporter* N°100 du 15 au 31 août 2012.

¹³ Ce rapport de la mission de Contrôle donne les chiffres et la nature des malversations. Mais ces informations ne figurent pas dans le Rapport général d'activités rendu public. Contrairement aux autres structures contrôlées, les informations sur la CAMEG ont été éludées pour on ne sait quelle raison.

était le PCA (Président du conseil d'administration) a reçu, en 2008 et 2009, une subvention de plus de 74 millions de FCFA. Les activités des Lions Club ont été également financées à plus de 5 millions. Un autre club de football, le Boulgou FC (Tenkodogo) a bénéficié en 2008 d'un geste de 1 million de FCFA de la part de la généreuse CAMEG. D'autres compétitions sportives de la même région (Centre-Est) comme la Coupe du Maire de Bittou (990 000 FCFA en 2009) et la Coupe Beogo (1 million de F CFA) ont également été soutenues financièrement par la CAMEG.

La course cycliste dont l'ex-ministre de la Santé, Alain Yoda est le promoteur (à Tenkodogo), a bénéficié du soutien financier de la CAMEG à hauteur de 5 millions de FCFA en 2008 et 5 137 000 FCFA en 2009.

Par ailleurs, le rapport de la mission de l'ASCE relève des dépassements budgétaires relatifs aux activités de mécénat et de sponsoring sans l'accord du conseil d'administration. En 2008, ce dépassements étaient de 38 millions de FCFA. Ils ont presque doublé en 2009 en passant à 68 millions de CFA. Tout porte à croire que cette ligne était gérée à la seule discrétion du Directeur général.

Le montant des malversations et des irrégularités relevées par le contrôle est évalué à plus de 200 millions de francs CFA. Malgré l'ampleur des malversations, le conseil d'administration n'a relevé aucune injonction. Il convient de préciser que celui-ci est composé de représentants des partenaires techniques et financiers, de l'État et des usagers. Il est présidé par le Directeur général de la santé publique qui est sous la tutelle du ministre de la santé. Est-ce le fait que les ministres successifs bénéficiaient des largesses du DG, qui lui assurait tant de protection, lui permettant d'agir à sa guise ?

Finalement, après le contrôle de l'ASCE, le Directeur général de la CAMEG a rendu sa démission et a été remplacé par le gouvernement en violation des textes de la CAMEG qui prévoient le recrutement du DG par appel à candidature à l'initiative du conseil d'administration. Par la suite, l'ex-DG a été candidat suppléant à la députation sur les listes du CDP dans la province du Boulgou.

Ministère de la Santé : une gestion opaque du carburant et des marchés de matériel et de mobilier

Le contrôle à la DAF du ministère de la Santé fait ressortir de nombreuses irrégularités sur la gestion du carburant et des acquisitions de mobiliers et de matériel. Selon le rapport, ce contrôle fait suite à une dénonciation de la gestion du Directeur de l'administration et des finances (DAF). Pour ce qui est du carburant, le rapport fait ressortir l'absence de base légale de la gestion des bons et leur distribution à des responsables du ministère (ministre, secrétaire général, DAF, directeurs régionaux), à des prestataires, au personnel pour « traitement diligents de dossiers » ou « soutien aux activités » sans en préciser la nature ni exiger des pièces justificatives. En outre, le rapport note des soupçons de malversations au niveau de l'acquisition de mobiliers et de matériel avec des bons de commandes différents signés le même jour et portant sur les mêmes objets : achat de mobilier au profit du ministère de la Santé. Ce type de coïncidences douteuses a été observé plusieurs fois en 2009 et 2010. Ce qui pourrait constituer, selon le rapport, de sources de détournements ou de fractionnements de marchés pour éviter les appels d'offre.

Le ministre des Enseignements secondaire et supérieur, Joseph Paré épinglé pour dépenses irrégulières de 262 millions de FCFA

Le contrôle de la DAF de ce ministère fait ressortir des soupçons de malversations de diverses natures. Elles impliquent plusieurs personnalités dont l'ex-ministre Joseph Paré (devenu ambassadeur du Burkina Faso en France), le Directeur général de l'enseignement secondaire, le DAF, le régisseur et la secrétaire de direction. Ces présomptions de malversations concernent la gestion des frais d'inscription ou de participation des élèves au fonctionnement de l'enseignement secondaire public. Le rapport souligne « l'absence de transparence dans l'octroi aux cabinets du ministre et du ministre délégué, au secrétaire général et aux agents du ministère, de fonds sous forme d'appuis spécifiques sans base juridique et dont la destination

réelle est inconnue »¹⁴. Il relève aussi des préfinancements de missions à l'extérieur non justifiés, d'un montant total de cinq millions huit cent quarante-six mille quatre cents (5 846 400) FCFA ; des doubles prises en charge à l'occasion de missions à l'extérieur d'un montant de 900 000 FCFA et des missions à l'intérieur du pays, financées sans ordre de mission, d'un montant de vingt millions quarante-six mille six cents (20 046 600) FCFA. Le montant global à recouvrer est de quatre cent dix-neuf millions cinq cent trois mille cent trente-deux (419 503 132) FCFA. L'ex-ministre Paré a été sommé par l'ASCE de rembourser la somme de deux cent soixante deux millions cinq cent quatre vingt six mille trois cent neuf (262 586 309) FCFA, dépensée de façon irrégulière. Après la publication du rapport, l'ambassadeur Joseph Paré aurait rendu au Président du Faso, sa démission de son poste pour se consacrer à sa défense. Mais il a continué à exercer ses fonctions.

L'ASCE confirme les soupçons de fraudes et de détournements à la mairie de l'arrondissement de Boulmiougou (Ouagadougou)

Les investigations à la mairie de Boulmiougou font froid dans le dos. Quarante six (46) points d'insuffisances et d'irrégularités ont été relevés par l'ASCE. On peut citer entre autres : absence d'autorisation de lotir pour tous les lotissements effectués, inexistence de fonds documentaires des lotissements, octroi de terrain par accord de principe écrit du maire sans demande préalable de l'intéressé, existence irrégulière d'une caisse de menues dépenses des lotissements... L'ex-maire de Boulmiougou, Séraphine Ouédraogo, révoquée de ses fonctions avec poursuites judiciaires par le gouvernement en 2011, est suspectée de malversations et de détournements dans la gestion des lotissements. Ces malversations cumulées s'élèvent à cent quatre vingt quinze millions deux cent quarante mille cent seize (195 240 116) F CFA. Sur ce montant global, les malversations imputables à l'ex- maire et à l'un de ses complices s'élèvent à 174 815 245 F CFA, « *représentant les dépenses non justifiées, les dépenses justifiées avec des*

¹⁴ Cf. rapport général d'activités 2011 de l'ASCE, juillet 2012

pièces irrégulières, le reliquat des sommes allouées par le projet ZIGA et le reliquat des fonds pris sur le budget communal pour financer les lotissements »¹⁵. Le rapport de l'ASCE confirme ainsi les soupçons de détournements et de malversations sur les lotissements dont le maire était accusé depuis de longues années avant sa révocation.

Divers

Les vérifications de l'ASCE ont permis de constater que 66 titres de transit levés à Dakola (poste frontalier entre le Burkina et le Ghana) et portant sur des produits métallurgiques importés n'étaient pas apurés. « De nombreux camions transportant les produits incriminés transitant par Dakola ont été directement acheminés à l'usine, sans passer par le bureau des douanes de Ouaga-route »¹⁶. Onze mille sept cent soixante dix huit virgule quatre cent vingt six (11 778,426) tonnes de produits composés de rouleaux de fils de machine, de bobines de tôles noires d'une valeur taxable de deux milliards trois cent quatre vingt deux millions trois cent soixante sept mille sept cent quatre-vingt-quatre (2 382 367 784) F CFA n'ont pas été déclarées au bureau de douanes de destination « Ouaga-route ». Les droits et taxes éludés s'élèvent à six cent trente neuf millions six cent soixante-cinq mille sept cent vingt trois (639 665 723) FCFA.

Comme dans les précédents rapports, l'ASCE s'est aussi intéressée à la ponctualité des agents de l'administration. Le contrôle effectué dans des services publics à Koudougou, Ziniaré, Kaya et Manga fait ressortir un taux élevé de retards (50%) et d'absences sans justification.

Enfin l'ASCE a fait le point du traitement des dossiers transmis à la justice. Sur 14 dossiers, un seul a été jugé mais n'est pas encore totalement vidé. Tous les autres sont, soit en instruction, soit en attente d'un traitement diligent. Plus grave, malgré les sommations de rembourser les sommes compromises par les gestionnaires épingleés, le rapport note un très faible taux de

¹⁵ CF. Rapport de l'ASCE, op.cit.

¹⁶ Rapport ASCE, op.cit..

recouvrement. « Sur l'ensemble des rapports émis en 2008, 2009, 2010 et 2011, le manque à gagner est de deux milliards cent dix neuf millions quatre cent cinq mille cinquante trois francs (2 119 405 053) CFA ». Ce manque à gagner concerne soixante dix sept (77) structures. Il résulte de la fraude, de la mauvaise gestion, de détournements, d'absence de pièces justificatives, de non reversement de recettes. Sur les deux milliards, seulement « soixante un million sept cent deux mille huit cent soixante dix sept francs (61 702 877) CFA ont été recouverts », soit un taux de recouvrement de 3% !

✓ *Commissions d'enquêtes parlementaires : l'Assemblée nationale met les pieds dans le plat*

Les structures engagées dans la lutte contre la corruption s'inquiétaient de la timidité du parlement dans ce combat. En fin 2011, à l'initiative du Réseau des parlementaires pour la lutte contre la corruption (Réseau Burkindi), deux commissions d'enquêtes parlementaires ont été mises en place : l'une sur les subventions de l'État dans le secteur de la santé et l'autre sur les marchés publics. Installées en janvier 2012, elles ont transmis leurs rapports au Président du Parlement en mars de la même année. Pour la première fois, ces rapports d'enquêtes parlementaires ont été rendus publics. Ils font ressortir de fortes présomptions de détournements et de corruption.

Subventions au secteur de la santé : entre de fortes présomptions de détournements et des lenteurs inexplicables

Au cours de la décennie (2002-2012), l'État burkinabé a fait des efforts pour se rapprocher de la norme de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui exige que les États affectent au moins 15% de leur budget à la santé. Ainsi, au Burkina Faso, la part du budget de l'État allouée à la santé est passée de 7,09% à plus de 12%. Bien qu'en dessous de la norme OMS, ces efforts devraient se ressentir concrètement sur l'accès des populations à certains soins médicaux, qui devraient être gratuits ou fortement subventionnés. Les subventions de l'État concernent la prise en charge :

- des coûts des accouchements et des soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU) ;
- de la radiographie pulmonaire pour le diagnostic des cas de tuberculose ;
- de certains produits et actes médicaux tels que le traitement par les anti-retro-viraux ;
- des soins préventifs en consultation prénatale ;
- du traitement du paludisme grave de la femme enceinte et de l'enfant de moins de 5 ans ;
- des examens de crachat pour le diagnostic de la tuberculose ;
- de l'insertion et du retrait des implants et du dispositif intra-utérin (DIU)
- des urgences sans prépaiement.

La Commission d'enquêtes parlementaires avait pour mission de vérifier l'effectivité du déblocage des fonds par le ministère de l'Économie et des Finances vers le ministère de la Santé d'une part et d'autre part, de ce ministère vers les structures bénéficiaires et l'usage effectif que celles-ci en font. Les enquêtes parlementaires ont permis de relever de nombreux dysfonctionnements dans tous les maillons de la chaîne. Ces dysfonctionnements vont des lenteurs inexplicables dans la mise à disposition des fonds, aussi bien entre les deux ministères qu'entre la DAF du département de la Santé et les structures bénéficiaires, à des fortes présomptions de détournements à travers des retentions indûment opérées.

S'agissant des lenteurs, le rapport des parlementaires fait ressortir qu'en 2008, la première tranche semestrielle de la subvention destinée aux accouchements et aux SONU a été déblocquée au profit du ministère de la Santé le 20 mai 2008, et la dernière tranche le 17 novembre, à la veille de la clôture de la gestion budgétaire. Ce retard est répercuté dans la deuxième phase du transfert, c'est-à-dire du ministère de la Santé vers les structures bénéficiaires. Par exemple, au Centre hospitalier universitaire (CHU) Yalgado Ouédraogo, les subventions de l'année 2008 ont été reçues en 2009 et celles de 2009 en 2010. Il en est de même pour toutes les autres structures sanitaires visitées par les députés : CHU pédiatrique Charles de Gaulle, centres hospitaliers régionaux (CHR) de Koudougou et de Ouahigouya, districts

sanitaires de Boulmiougou, Bogodogo, Léo et Yako.

En outre, les parlementaires ont relevé des écarts injustifiés entre les montants transférés par la DAF du ministère de la Santé et ceux effectivement reçus par les structures bénéficiaires. Par exemple, les subventions cumulées des années 2008, 2009, 2010 et 2011 s'élèvent à 10 715 427 000 FCFA pour la direction de la santé et de la famille (DSF). Mais seulement 10 568 024 372 FCFA ont été effectivement reçus à la DSF au profit des formations sanitaires, soit un écart de 147 402 628 FCFA. Des écarts ont été constatés également dans d'autres structures sanitaires :

- au CHU Yalgado Ouédraogo, de 2009 à 2010, les montants transférés par la DAF sont de 228 627 266 F CFA, mais l'Hôpital affirme avoir reçu 181 983 287 F CFA, soit une différence de 46 643 999 FCFA ;
- à l'hôpital pédiatrique Charles De Gaulle, sur la période 2008-2010, le montant total transféré a été de 47 237 881 F CFA contre un montant total reçu de 56 642 430 F CFA (un surplus inexplicable) ;
- au CHR de Koudougou, montant transféré : 168 157 794 F CFA, montant reçu : 110 461 006 F CFA, soit un écart de 57 696 788 F CFA ;
- au CHR de Ouahigouya, l'écart est de 5 804 560 FCFA ;
- au district sanitaire de Boulmiougou, l'écart est de 87 284 210 F CFA.

Concernant la gratuité des soins préventifs, les parlementaires ont relevé des écarts sur les gestions 2008, 2009 et 2010. En effet, sur cette période les subventions allouées à la DSF s'élèvent à 1 533 498 627 FCFA alors que le montant effectivement transféré est de 1 503 141 355 F CFA, soit une différence à justifier de 30 558 358 F CFA.

La commission note également que des retenues sont irrégulièrement opérées sur les subventions et gardées au niveau des administrations centrales et déconcentrées (DAF, districts sanitaires, etc.) et réaffectées à des opérations non prévues dans l'objet des subventions. « *Déjà en 2006, sur la première tranche de 396 507 252 F CFA débloquée, c'est la somme de 176 600 000 F CFA, soit 44, 53% du montant de la subvention accordée qui a été retenue pour couvrir des activités dites : de contrôle par la*

DAF et l'IGSS¹⁷ (7 395 280 F CFA), de soutien et de suivi par la DSF (146 861 720 F CFA), de supervision par les districts sanitaires (16 500 000 F CFA), d'appui au contrôle et supervision par les DRS (5 843 000 F CFA). Sur la deuxième tranche de 783 663 100 F CFA débloquée, c'est la somme de 59 343 000 F CFA soit, 7,57% du montant de la subvention accordée qui a été retenue pour couvrir les mêmes types d'activités »¹⁸.

Enfin, le rapport relève des risques ou des présomptions de détournements des fonds ainsi prélevés, avec des défauts de pièces justificatives ou des fausses pièces justificatives, des doubles imputations, etc.

En plus des cas ci-dessus relevés, le rapport relève des pratiques illicites au niveau des acteurs dans les formations sanitaires. Ces pratiques vont des détournements ou ventes de médicaments par des agents de santé aux perceptions indues de frais par le personnel soignant auprès des malades.

Marchés publics : des pratiques à la limite des délits d'initiés

La commission d'enquêtes parlementaires sur les marchés publics avait pour mission d'une part, de vérifier le respect « *des dispositions du décret N°2008-173/PRES/PM/MEF du 16 avril 2008 portant réglementation générale des marchés publics et des délégations de service public au Burkina Faso* » et d'autre part, de s'assurer « *... que les cas de contournement de la réglementation ne cachent pas des pratiques ou tentatives de corruption* »¹⁹. Au cours de ses investigations, la commission s'est intéressée à 12 cas :

- la route Ouagadougou–Zagtouli: Travaux de construction et de bitumage de l'interconnexion des routes nationales RN 01 et RN 04 (lot 1 : tronçon RN 01) ;
- les moustiquaires imprégnées ;
- la maison de la Culture de Bobo-Dioulasso ;

¹⁷ IGSS (Inspection générale des services de santé) ; DRS (Directions régionales de la santé)

¹⁸ Extrait du rapport de la commission d'enquêtes parlementaires sur les subventions allouées au secteur de la santé, AN, 2012

¹⁹ Cf. rapport de la commission d'enquêtes, sur les marchés publics, AN, 2012.

- Les travaux de construction du PC de l'état-major de la gendarmerie nationale ;
- l'aéroport international de Ouagadougou : travaux d'extension et de réaménagement de l'aérogare passagers ;
- le projet ZACA (terrassment et bitumage) ;
- la CAMEG ;
- la salle de spectacle Mamoudou OUEDRAOGO de Ouahigouya ;
- la prolongation du barrage N°3 de Ouagadougou : assainissement du canal en aval du barrage ;
- les équipements des hôpitaux de Ouagadougou ;
- l'équipement de l'hôpital de Bobo-Dioulasso.

Après avoir auditionné les acteurs de la chaîne de passation des marchés publics et les entreprises attributaires ainsi que les organisations professionnelles des entrepreneurs, la commission a conclu à des « *suspensions sérieuses en termes de corruption* » et une longue liste de griefs sur les procédures de passation des marchés²⁰. Les principales anomalies constatées par les députés sont entre autres :

- l'absence de plans de passation des marchés ;
- la lenteur observée dans les procédures de passation et le non-respect de la réglementation des marchés publics ;
- le non-respect des dispositions relatives à la composition des commissions d'attribution des marchés (CAM) et des dispositions relatives aux pénalités de retard ;
- l'établissement de marchés de régularisation de commandes livrées avant attribution et notification de marché ;
- la remise en cause des délibérations des CAM sans motivation du choix du nouvel attributaire ;
- le recours abusif et irrégulier aux marchés de gré à gré ;
- les insuffisances dans la formulation des besoins à prendre en compte dans les études des projets, entraînant, la plupart du temps, des recours aux marchés de gré à gré pour rattrapage des besoins non pris en compte au départ ;
- les insuffisances notoires dans la conservation et l'archivage des documents relatifs aux marchés ;
- les insuffisances dans le suivi des chantiers et le contrôle

²⁰ Rapport de la commission, op.cit.

physique et technique des livraisons des produits et des biens commandés ;

- les insuffisances dans le suivi du paiement des décomptes, des pénalités de retard et des retenues de garantie ;
- la non-conformité du manuel de procédures (de la CAMEG) aux dispositions de la réglementation générale des marchés publics.

Pour la commission, ces insuffisances et irrégularités constatées pourraient constituer des sources de corruption (voir encadré 3). Par ailleurs, certains entrepreneurs et opérateurs économiques rencontrés n'hésitent pas à pointer du doigt certaines entreprises et commissions d'attributions des marchés de concussion et de corruption. C'est le cas du PDG du Groupe Fadoul²¹ qui, devant la Commission a dénoncé l'émergence « *d'une nouvelle race d'entrepreneurs qui raflent pratiquement tous les marchés* ». Pour lui « *la profession est aujourd'hui gangrenée par la corruption des acteurs (...)* » ; il estime que les professionnels des travaux publics sont délaissés au profit « *d'amateurs exerçant des achats de conscience ou comptant sur l'importance de leur matériel* ». Bref les griefs sont nombreux et laissent entrevoir que la corruption semble être entrée en force dans le secteur, avec des dessous de tables et des prête-noms (cf. encadré 3).

²¹ Déclarations du PDG du groupe Fadoul, Georges Fadoul, devant les membres de la commission citée dans le rapport de la commission d'enquêtes sur les marchés publics

Encadré 3 : Les marchés avec présomptions ou risques de corruption

1) marchés de gré à gré passés sans autorisation préalable du comité chargé de l'examen des demandes d'autorisation pour la conclusion d'un contrat de gré à gré :

- SONATUR (marché n° 2008-002/DG-SONATUR pour aménagement Ouaga 2000 avec le groupement d'entreprises SACBA/TP-EBOMAF) : 3 863 675 015 F CFA ;
- SONATUR: marchés (n° 2009-003/DG-SONATUR et n° 2010-005/DG-SONATUR) relatifs au bitumage et aux travaux complémentaires en zone SONATUR avec l'entreprise SACBA/TP : 5 258 514 267 F CFA ;
- CAMEG (fourniture de médicaments et matériels de santé en 2010) : 4 128 233 004 F CFA;

2) Marchés passés en régularisation de commandes livrées avant attribution et notification des marchés :

- CAMEG (commandes de réactifs avec TM-Diffusion) : 58 827 451 F CFA ;
- MTPEN – marché aéroport de Ouagadougou passé avec l'entreprise FCS (prise en compte d'un escalator) : 84 665 000 F CFA

3) Attribution de marché non conforme à la réglementation :

- MHU/MEF/Conseil des ministres ; marché relatif à la maison de la culture de Bobo-Dioulasso (retrait du marché à l'entreprise FCS et attribution à l'entreprise DE SIMONE sans motivation) montant du marché : 3 052 759 521 FCFA ;

4) Non-respect de la procédure en matière de délai de publication des résultats du dépouillement des offres :

- marché route Ouagadougou- Zagtouli (publication des résultats un an après dépouillement des offres) attribué au groupement d'entreprises KARA/SACBA-TP pour un montant de : 17 084 495 929 FCFA ;

5) Marché exécuté sur la base de dossier d'études comportant des insuffisances ayant occasionné plusieurs avenants :

- SONATUR (Travaux de revêtement de la chaussée à la ZACA) : marché avec l'entreprise EBOMAF pour un montant de 5 894 317 359 FCFA ;
- marché route Ouagadougou-Zagtouli (exécuté avec plusieurs avenants) attribué au groupement d'entreprise KARA/SACBA-TP ; montant : 17 084 495 929 FCFA ;

- marché aéroport international de Ouagadougou attribué à l'entreprise FCS pour un montant initial de 1 460 275 518 FCFA (exécuté avec plusieurs avenants dont un avenant de 291 922 669 FCFA, représentant 19,99 % du marché initial).

La commission d'enquête n'a certes pas relevé des cas concrets de corruption avérés ; toutefois, elle a mis en exergue des irrégularités qui, somme toute, constituent le domaine de prédilection de la corruption et laissent percevoir en toile de fond des indices sérieux de corruption.

Sources : Rapport de la commission d'enquêtes parlementaires sur les marchés publics

✓ *Dénonciations par les médias*

Les médias burkinabé, notamment la presse écrite, ont révélé à l'opinion publique nationale des cas de mauvaise gestion des affaires publiques avec de fortes présomptions de contournements des règles. En 2012, les faits dénoncés ne sont pas négligeables. L'on peut retenir entre autres : l'affaire des policiers ripoux du Service de recherche et de la police judiciaire (SRPJ) de Ouagadougou²² :

- un scandale foncier dans l'arrondissement de Konsa à Bobo-Dioulasso : le maire octroie un terrain de 8000m² à son papa Barro Djanguinaba ²³ ;
- l'expropriation forcée des populations rurales de leurs terres à Yendéré²⁴ ;
- l'affaire de l'acquisition d'effets d'habillement par les ministères de l'Administration territoriale, de la Justice et de l'Environnement et du Développement durable par la procédure de gré à gré²⁵ ;
- les locations de bâtiments à usage administratif par l'épouse du Chef de l'État et des hommes politiques²⁶.

²²Cf. l'Événement du 5 septembre 2012

²³ Cf. Mutations N°11 de juillet 2012

²⁴ Mutations, op.cit.

²⁵ Cf. Le Reporter N°96, 97 et N°102

²⁶ Cf. Le Reporter N°95 du 1^{er} au 15 juin 2012.

Affaire des policiers ripoux du SRPJ

C'est l'un des gros scandales de l'année. Une unité d'élite contre la corruption et la délinquance se retrouve éclaboussée par des pratiques corruptives. Les faits sont troublants. *« Le 29 mai, les trois assistants de police sur ordre de leur commissaire, montent un scénario pour prendre des trafiquants de billets de banque dans le quartier Pissy. (...) Au cours de la nuit, quand ils font la descente dans le domicile de SANOU Achille (un agent de l'ONEA) au secteur 17, ils tombent sur le groupe de faussaires qu'ils recherchent avec leur butin. SANOU Achille lui-même, KERE Arouna, ZAMPALIGRE Alidou, DABRE Zakaria et BILA Issa sont pris dans la nasse »,* rapporte l'Évènement. Et de poursuivre : *« Les policiers leur font savoir qu'ils sont dans une mauvaise posture mais que tout n'est pas gâté. Chacun a son prix à payer pour s'en sortir. Ils exigent que KERE Arouna, un agent de banque, leur verse vingt millions (20 000 000) franc CFA s'il ne veut pas aller au SRPJ à Wemtenga. SANOU Achille, un simple agent de l'ONEA, vu ses moyens limités, est rançonné de cinq cents mille (500 000) francs CFA. Ces deux personnes seront élargies avec la promesse de payer l'argent le lendemain. Les trois autres seront embarqués et envoyés au SRPJ. Ils y passeront plusieurs semaines avant d'être présentés à la presse le 20 juin ».*

Plus loin, le journal relève : *« Le lendemain de l'opération de la police, c'est au scolasticat à Wemtenga que KERE Arouna va croiser les policiers pour leur remettre l'argent. Il n'avait pas pu réunir les vingt millions (20 000 000) de francs CFA. Mais pour montrer sa bonne foi, il n'est pas venu les mains vides. Il a dans ses poches la somme de dix millions (10 000 000) de francs CFA. L'argent a été versé devant témoin. KERE Arouna s'est fait accompagner par son ami. Le lendemain, il l'a encore accompagné pour verser de nouveau 7 millions aux policiers du SRPJ ».*

Finalement les trois faussaires ont été jugés et condamnés à 12 mois de prison ferme. Les 3 policiers, l'agent de banque et celui de l'ONEA ont été inculpés pour corruption. Les policiers ont également été radiés des effectifs de la police nationale par le conseil de discipline en novembre 2012.

Scandale foncier dans l'arrondissement de Konsa à Bobo-Dioulasso

L'arrondissement de Konsa dans la commune de Bobo a fait l'objet de nombreuses dénonciations de gestion douteuse des parcelles. De nombreux écrits dans la presse ont régulièrement dénoncé cette pratique. Le journal « Mutations » dans sa livraison N°11 de Juillet 2012, s'est fait l'écho de l'attribution scandaleuse de terrains de 8000 m² par le Maire à son père. *« En mai 2009, la mairie de l'arrondissement de Konsa a consacré une série d'arrêtés municipaux à la famille du maire. Cinq arrêtés signés tous à la même date du 26 mai font la part belle à la Société Barro (SOBA) et à Djanguinaba BARRO en personne. Ces arrêtés ont été signés par le maire Karim BARRO, attribuant des terrains urbains, les uns à la Société Barro, les autres à Djanguinaba BARRO en personne. Les cinq terrains cumulent une superficie totale de 8194 m². Ces attributions font suite à des « demandes de terrain » adressées par la Société Barro et Djanguinaba BARRO à la mairie de Konsa et qui sont datées du 18 mai 2009. Aussi, le 26 mai, soit 8 jours après l'introduction des demandes, le maire a fait suite aux sollicitations de la famille BARRO en accordant les terrains demandés. »*

Mais ces attributions de terrains à sa propre famille ne sont que la face visible de l'iceberg qui cache des pratiques illicites de gestion de parcelles, décriées de toutes parts par les populations de l'arrondissement et constamment dénoncées dans les médias.

Expropriation forcée des populations rurales de leurs terres à Yendéré par des puissants de la République

Le scandale que le journal « Mutations » a révélé au grand jour dans son édition N°11 de juillet 2012, est simplement déroutant. Un projet initialement destiné aux populations a permis, par la suite, à des particuliers de s'approprier des plantations au détriment des pauvres paysans. *« Au départ, projet gouvernemental, le projet anacardier a été confié à une société d'intérêt mixte, Flex Faso, dont le rôle est l'exportation et la commercialisation. Cette société s'est par la suite faite propriétaire de quatre champs d'anacardier de plusieurs hectares chacun. A sa faillite, les terrains sont mis aux enchères et des personnalités du*

pouvoir s'en sont appropriées en violation des textes. La société, comme elle le reconnaît elle-même, ne dispose pas de titre de propriété, ni de permis d'exploitation. Elle se base sur une ordonnance de justice pour vendre ces terrains. Si dans les autres localités, les populations ne se sont pas encore révoltées, à Yendéré, les jeunes, confrontés à un problème de terre, ne veulent pas se laisser spolier. (...) Le chef des infrastructures à la présidence du Faso, Boukary Niampa est le nouveau propriétaire du champ d'anacardier (548 hectares) réalisé au profit du village il y a maintenant trente ans. François Compaoré s'est fait attribuer lui aussi les champs d'anacardier de Guénako à Orodara. Le gouvernement serait responsable de ce détournement de plantations à des fins personnelles », nous apprend « Mutations ».

Acquisition par la procédure de gré à gré d'effets d'habillement par le MATDS avec de fortes présomptions de surfacturations

Après les mutineries de 2011, le président du Faso avait promis aux différents corps militaires et paramilitaires, une dotation en effets d'habillement. Pour donner suite à cette promesse, une enveloppe globale de près de 5 milliards FCFA a été allouée sur le budget de l'État gestion 2011 pour l'acquisition des effets d'habillement au profit des agents des eaux et forêts, de la police nationale, des sapeurs-pompiers et de l'École nationale de police. Les marchés ont été attribués par la procédure de gré à gré à une société française, Marck SA en TTC (toutes taxes comprises). Mais selon le journal *Le Reporter* « l'exécution de ces marchés a été entachée par d'énormes irrégularités qui cachent des pratiques pas trop catholiques. Conclu entre le fournisseur et les trois ministères concernés en septembre 2011, aucun des marchés n'a été enregistré. Mieux, les paiements des taxes y afférentes et des droits de douanes ont été effectués après avis à tiers détenteurs près de 5 mois après la livraison des marchandises »²⁷. Le Journal révèle que pour l'ensemble de ces marchés, ce sont environ 1,5 milliards de FCFA de recettes fiscales qui ont failli

²⁷ Cf. *Le Reporter* N°96 du 15 au 30 juin 2012.

échapper à l'État. Les avis à tiers-détenteurs émis par les services des impôts et des douanes, sont intervenus au moment où le journal bouclait ses investigations sur cette affaire. Ceci explique-t-il cela ou s'agit-il d'une simple coïncidence ?

Sentant de fortes présomptions de surfacturations, le journal a poursuivi ses investigations. Dans son édition N°97 du 1^{er} au 14 août, il revient à la charge et révèle que « *la tenue de cérémonie d'un élève commissaire de police tournait autour de 323 570 hors taxe. Si l'on y ajoute la TVA, cela donne 381 812 sans le transport. Pour un officier des eaux et forêts, la même tenue de cérémonie coûte 619 529 hors taxe, soit 731 045 FCFA avec la TVA mais sans le transport. Ensuite, 6 chapeaux de commissaire bleu marine (pour femmes) ont été livrés à 3 670, 56 Euros soit environ 2 404 212 FCFA à raison de 400 047 FCFA hors taxe le chapeau. Avec les 18% de la TVA, ça donne 472 055 FCFA sans le transport. Certains fournisseurs burkinabé affirment qu'ils peuvent livrer le même chapeau à moins de 100 000 FCFA TTC* ». Poursuivant ses enquêtes le journal revient sur cette affaire dans son N°102 du 15 au 30 septembre et apporte des informations tendant à confirmer cette surfacturation. « *Dans des propositions pour un appel d'offre ouvert à d'autres fournisseurs, les prix de la société Marck ont connu une chute vertigineuse. Le Chapeau vendu quelques mois plus tôt à 472 055 FCFA sans le dédouanement (48%, soit plus de 698 000 FCFA) est passé à 39 700 FCFA, hors TVA (...). En comparant les prix unitaires de certains articles dans le marché de gré à gré à ceux de l'appel d'offre ouvert, les différences sont effarantes. Le chapeau pour commissaire dame vendu à 698 000 sans le transport est proposé 39 700 CFA hors TVA, soit à moins de 50 000 CFA TTC. La différence est de plus de 640 000 FCFA. Pour les 6 chapeaux livrés, la différence s'élève à 3 840 000 FCFA* ».

Ensuite, dans le marché de gré à gré de 2011 entre le MATDS et Marck, 66 casquettes pour commissaire de police (tenue de cérémonie) ont été livrées à 596, 08 Euros hors TVA, hors douanes soit environ 390 000 FCFA, l'unité.

« *Avec la TVA et le dédouanement, une casquette a coûté au*

contribuable burkinabé la somme de plus de 647 000 FCFA, sans le transport. En rappel, MARCK a facturé au MATDS, 65 millions de francs CFA pour fret routier entre ses magasins et l'aéroport et fret aérien pour acheminer les colis jusqu'à Ouagadougou. Dans les propositions pour l'appel d'offre, la même casquette est à 51 000 FCFA hors TVA soit une différence de plus de 500 000 sur les coûts unitaires, hors TVA, hors douane et hors transport. Si l'on fait la somme de cette différence sur les 66 casquettes, l'on se retrouve avec une différence de plus de 33 millions de F CFA. La casquette officier de police (tenue de cérémonie) vendue en 2011 à 94,12 Euros (61 742 FCFA hors TVA, hors douanes) est proposée à 44 500 FCFA hors TVA. Les tenues de cérémonie Assistant de police dame (ensemble) vendues à 478,40 Euros (313 830 FCFA, hors TVA, hors douanes) l'unité, passent à 235 000 CFA hors TVA soit une différence de plus 78 000 FCFA » ajoute le Journal

Tout laisse penser que dans les marchés passés par la procédure de gré à gré, il y a eu des surfacturations énormes.

Baux administratifs : un domaine de conflits d'intérêts et de concussion

L'un des domaines où les conflits d'intérêts, voire la concussion sont manifestes, c'est la location des bâtiments de particuliers par l'Administration publique. Selon le Journal le Reporter dans son édition N°95 du 1^{er} au 15 juin 2012, sur plus de 300 bâtiments et immeubles appartenant à des particuliers (selon un état des baux administratifs de 2012 dressé par les services du ministère de l'Economie et des Finances), la plupart appartiennent à des fonctionnaires de l'État, à des députés, à des officiers, à des directeurs généraux de société d'État, à des anciens ministres, etc. « *Le conflit d'intérêt est encore plus manifeste quand l'épouse du président du Faso, Chantal COMPAORE loue deux bâtiments à la présidence du Faso et au ministère des Affaires étrangères. Ces deux bâtiments coûtent au Trésor public 36 millions de FCFA par an à raison de 24 millions pour la présidence du Faso et 12 millions pour le ministère des Affaires étrangères* » constate le journal.

Partout à travers le pays, des fonctionnaires, des anciens ministres et des députés ont des immeubles ou des villas qui abritent des services de l'État à des loyers exorbitants. Ce sont généralement les mêmes qui sont des marchands de sommeil car disposant de maisons à usage d'habitation dans les centres urbains qu'ils louent chèrement à ceux à qui le système ne permet pas d'avoir leur propre logis.

Pendant ce temps, certains de leurs collègues de mêmes rangs, voire leurs supérieurs, ayant le même salaire, parfois même plus, ont du mal à se trouver leur propre maison pour se loger avec leur famille. Ces cas ne sont ni exhaustifs ni suffisamment représentatifs des efforts d'investigations de la presse nationale en matière de dénonciation des malversations et autres pratiques illicites dans la gestion des affaires publiques au cours de l'année 2012. Ils représentent un échantillon assez illustratif des efforts des médias qui, en dépit des difficultés liées à l'accès aux sources d'informations, tentent tant bien que mal, de jouer leur rôle dans la lutte contre la corruption.

✓ *Corruption électorale ou achat de consciences.*

Les élections au Burkina Faso sont généralement des occasions où la corruption se pratique ouvertement. Ces pratiques corruptives se manifestent par la distribution des gadgets, d'argent et de vivres par des candidats des partis politiques nantis, notamment le parti au pouvoir. A l'occasion des législatives et municipales couplées de 2012, les candidats n'ont pas dérogé à cette pratique. Selon des informations diffusées par les médias, le CDP aurait mobilisé plus de 7 milliards de FCFA pour la campagne électorale. D'importantes sommes ont été mises à la disposition des directeurs provinciaux et communaux de campagne. Ces sommes ont été diversement utilisées sans aucun contrôle. Les gadgets ont été également distribués à souhait. Ces pratiques occasionnent des déséquilibres entre les partis en compétition. En effet, le parti au pouvoir qui avait les moyens et l'appareil d'État (presque tous les membres du gouvernement et les directeurs généraux des sociétés d'État étaient candidats) a mené une campagne électorale qui tranchait nettement avec celle des autres partis. Les moyens de l'État, notamment le matériel roulant, ont été utilisés pendant la campagne électorale.

Ces élections ont été entachées de fraudes et d'achats de consciences qui ont été dénoncés par les partis d'opposition. Dans la commune de Ouagadougou, des membres de bureaux de votes et des démembrements de la commission électorale ont été accusés d'avoir trempé dans des pratiques délictuelles avec certains candidats. Des candidats ont été pris en flagrant délit, transportant des urnes. Des bulletins parallèles avec des votes déjà faits ont été retrouvés à la mairie de Nongr-massom (Ouagadougou). Ces pratiques contribuent sans doute à entamer la sincérité des suffrages, l'équité des votes et la transparence des processus électoraux.

A cela s'ajoutent les candidatures de personnes suspectées de pratiques corruptives. En effet, sur les listes du Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP) plusieurs candidats (au moins une quinzaine) ont été épinglés par les structures de contrôle de l'État pour leur gestion. A ces cas, s'ajoute celui de Ousmane Guiro sus évoqué.

A l'issue de la proclamation des résultats, de nombreux recours ont été introduits au niveau des juridictions compétentes notamment du Conseil constitutionnel et du Conseil d'État. Pour les municipales, le Conseil d'État a invalidé le scrutin dans 691 bureaux de votes dont les arrondissements N°4 et N°10 de Ouagadougou où les suspicions de fraudes étaient fortes. Et paradoxalement, les résultats des législatives qui se sont tenues dans les mêmes circonstances que les municipales (mêmes bureaux de vote, même matériel, même personnel et pratiquement les mêmes électeurs), ont été entièrement validés par le Conseil constitutionnel.

2.2.2 Engagements et initiatives des acteurs étatiques et de la société civile face à l'ancrage de la corruption

Au cours de l'année 2012, les différents acteurs ont poursuivi, à des degrés divers, leurs efforts pour freiner l'ancrage du phénomène de la corruption au Burkina Faso. Au niveau des acteurs étatiques, cette année tout comme les années précédentes, a été plus caractérisée par des discours et des annonces, que par des actes significatifs.

De leur côté, les organisations de la Société civile et la presse ont poursuivi leurs efforts à travers des activités d'interpellation, de plaidoyer et de dénonciations.

✓ *Mesures et initiatives étatiques à l'épreuve des réalités*

S'exprimant sur l'arrestation de l'ex-DG des douanes, le Premier ministre avait annoncé que désormais, le gouvernement sera « *impitoyable avec tous les fossoyeurs de l'économie nationale* », chaque fois que des preuves seraient établies. Il a renouvelé cet engagement devant les partenaires techniques et financiers, puis devant les députés, lors de son discours sur l'état de la nation. De ces engagements, deux faits majeurs peuvent être retenus pour l'année 2012. Il s'agit des 8 mesures annoncées lors de son passage à l'ASCE et de la tenue des assises nationales sur la corruption.

Les huit mesures du Premier ministre contre la délinquance économique²⁸

Au terme de sa visite à l'ASCE en septembre 2012, le Premier ministre a animé une conférence de presse au cours de laquelle, il a annoncé 8 mesures pour lutter contre l'impunité des cas de malversations, de corruption ou de détournements de deniers publics révélés par les rapports de l'ASCE. Ces mesures sont :

- l'élaboration et la transmission par l'ASCE dans un délai de 10 jours, de la liste des personnes identifiées dans tous les rapports comme responsables de fautes lourdes de gestion ou de détournement de deniers publics. Cette liste devrait être transmise aux ministres et présidents d'institutions dont relèvent les personnes mises en cause en vue de l'élaboration d'un rapport sur chacun. Ensuite, ces rapports devraient être examinés en Conseil des ministres pour des sanctions au plus tard dans le mois d'octobre ;
- la mise en demeure de toutes les structures qui n'ont pas encore donné suite aux recommandations et aux diverses requêtes de l'ASCE, de s'exécuter dans un délai de 15 jours fermes ;
- la transmission à l'ASCE des rapports des commissions parlementaires pour approfondissement des contrôles en vue de proposer des recommandations ;
- l'injonction au gouvernement, de mener en relation avec l'ASCE, une vaste campagne de sensibilisation sur la bonne gouvernance ;

²⁸ Extrait de la déclaration préliminaire prononcée par le Premier ministre le 13 septembre à l'ASCE

- la signature d'une lettre circulaire à tous les membres du gouvernement pour exiger un suivi permanent de tous les actes de gestion courante, susceptibles d'engendrer la fraude et la corruption ;
- l'organisation d'un séminaire gouvernemental en octobre 2012 sur la problématique de la gouvernance ;
- la tenue d'Assises nationales sur la corruption avant la fin de l'année 2012 ;
- l'exhortation aux acteurs de la justice pour la prise de dispositions pour le traitement de tous les dossiers de mauvaise gestion des deniers publics identifiés et transmis par tous les corps de contrôle, avant fin juin 2013²⁹.

A la fin du mois d'octobre, les Burkinabé étaient en droit d'attendre des mesures concrètes. D'autant plus que l'ASCE a fait sa part du boulot en répertoriant les dossiers et les personnes concernées. La liste a été transmise au gouvernement. Mais celui-ci a raté une fois de plus le rendez-vous avec l'histoire en matière de lutte contre la corruption. En effet, le Conseil des ministres en sa séance du mercredi 7 novembre a examiné le rapport relatif à cette épineuse question de lutte contre la délinquance économique. Ce rapport « *préconise la prise de mesures immédiates et la mise en place de groupes thématiques pour approfondir certaines recommandations. Au titre des mesures immédiates, le Conseil a décidé d'instituer un cadre annuel d'examen des rapports publics de contrôle, la production d'un rapport annuel en Conseil des ministres sur les travaux des conseils de discipline, le renforcement des critères de décoration et de nomination à des postes de responsabilité et la mise en place d'un directoire pour l'examen des irrégularités d'une certaine gravité* »³⁰.

A la fin du mois d'octobre, les engagements pris n'avaient pas encore été honorés dans leur globalité. Sur les 8 mesures annoncées, seule la septième, à savoir les Assises nationales sur la lutte contre la corruption avait été tenue. Mais le Premier ministre promet qu'en dépit du fait que les délais soient expirés tous les engagements seront honorés.

²⁹ Extrait du discours préliminaire du premier ministre à la conférence de presse après sa visite à l'ASCE, op.cit.

³⁰ Cf. compte rendu du Conseil des ministres du 7 novembre 2012

Les Assises nationales sur la lutte contre la corruption

Ces assises, tenues en décembre 2012, ont mobilisé environ 650 personnes de divers horizons et ont coûté environ 100 millions de FCFA. Elles avaient pour objectif général de « *faire le diagnostic de la corruption au Burkina Faso en vue de formuler des recommandations et des actions fortes pour une lutte efficace et efficiente contre ce fléau* »³¹.

Au terme de 3 jours de travaux, ces Assises ont abouti aux mêmes conclusions que les rapports successifs du REN-LAC, les constats de la presse et des structures de contrôle de l'État. En effet, autant sur les constats de l'ampleur du phénomène et ses causes que sur les recommandations, il n'y a pratiquement rien d'inédit.

Toutefois, en s'adossant aux constats déjà établis, les Assises nationales ont mis le gouvernement devant ses responsabilités. Il ne reste plus à espérer que celui-ci ainsi que la Justice s'approprient des recommandations pour booster significativement la lutte contre la corruption au Burkina Faso. L'encadré 4 résume les conclusions des Assises nationales.

³¹ cf. rapport général des assises nationales, ASCE, décembre 2012.

Encadré 4 : Les principales conclusions des assises nationales

A l'issue de la séance plénière qui a examiné les travaux des groupes, plusieurs formes et manifestations de la corruption ont été identifiées dans tous les secteurs (Administration publique, secteur privé, Société civile).

Les principales manifestations sont notamment : les pots de vin ; les rackets ; la concussion ; les trafics d'influence ; les détournements de deniers publics. S'agissant des facteurs et causes favorisant ou expliquant la corruption, on peut citer principalement : le délitement des valeurs ; l'impunité ; la pauvreté ; l'ignorance et l'analphabétisme ; le manque de transparence ; l'appât de gain facile ; la recherche des honneurs ; la cherté de la vie ; la recherche du gain facile ; la faiblesse de l'offre de service public ; le chômage ; la perte des valeurs et repères ; la rétention de l'information ; l'incivisme ; l'excès de zèle ; la mal gouvernance et le dysfonctionnement de l'administration ; la politisation de l'administration ; le manque d'exemplarité des décideurs politiques ; la confusion des rôles ; les pesanteurs socioculturelles ; l'injustice ; le manque de fermeté dans l'application des textes ; la folie des grandeurs ; La longévité à des postes de responsabilités.

Les recommandations sont relatives d'une part, aux actions fortes et concrètes pour une avancée décisive de la lutte contre la corruption, et d'autre part au mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations issues des Assises. Concernant les actions fortes et concrètes de lutte contre la corruption, les principales propositions faites sont les suivantes :

- accélérer l'adoption de la proposition de loi portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso ;
- réhabiliter le Comité national d'éthique ;
- promouvoir la reconnaissance des mérites ;
- renforcer le dispositif de contrôle interne et les capacités des ITS ;
- veiller à l'application ferme des textes ;
- prendre effectivement des sanctions contre les auteurs d'infraction et de faute
- informatiser la gestion des parcelles ;
- élaborer et institutionnaliser des modes de nomination et de promotion des cadres basés sur la compétence et la justice sociale ;
- clarifier et appliquer de façon effective des dispositions relatives à la déclaration des biens en intégrant leur publication.

✓ *Efforts continus du REN-LAC*

Le REN-LAC a poursuivi ses activités d'informations, de sensibilisation, de dénonciation et de plaider pour un engagement collectif contre le fléau de la corruption au Burkina Faso. En 2012, dernière année de la mise en œuvre de son plan stratégique 2008-2012, le Réseau a mené plusieurs activités qui peuvent être regroupées en trois axes principaux : le plaider et l'interpellation des autorités et de la communauté nationale, les saisines administratives et judiciaire et la remise du prix de la lutte anti-corruption.

Activités de plaider

Le REN-LAC a conduit en 2012 plusieurs activités inscrites dans son plan stratégique. Il s'agit entre autres des saisines administratives, des rencontres avec les autorités, de l'organisation de la 7^{ème} édition des Journées nationales du refus de la corruption, du lancement du rapport 2011 sur l'état de la corruption au Burkina Faso, etc.

- *Lancement du rapport annuel 2011 sur l'état de la corruption au Burkina Faso*

Le Réseau a rendu public son rapport annuel 2011 sur l'état de la corruption au Burkina Faso le 23 octobre 2012. Ce rapport met, une fois de plus, en exergue la fréquence très élevée des pratiques de corruption au Burkina Faso.

On y retient également que malgré les efforts des acteurs, le phénomène de la corruption gagne toujours du terrain et l'impunité demeure l'un des principaux goulots d'étranglement de la lutte contre le fléau. Aussi, le rapport fait-il des recommandations ciblées à l'endroit des acteurs institutionnels, de la Société civile et des partenaires techniques et financiers en vue d'une mobilisation générale et d'un engagement collectif pour parvenir à une réduction significative du phénomène.

- *Plaidoyer pour l'adoption d'une loi anti-corruption en partenariat avec le Réseau « Burkindi »*

En 2011, le REN-LAC a commandité une étude sur la législation anti-corruption qui a révélé des lacunes et la nécessité de renforcer le dispositif légal en la matière. Ce travail a abouti à l'élaboration d'une proposition de loi en collaboration avec le Réseau Burkindi. Les deux structures ont organisé un atelier conjoint sur le projet de proposition de loi initié par le REN-LAC en janvier 2012. Cet atelier a regroupé une soixantaine de députés composés des présidents et membres des groupes et commissions parlementaires, des assistants et administrateurs parlementaires, de personnes ressources et du REN-LAC. Cet atelier a permis d'enrichir ledit projet de proposition de loi.

La proposition de loi spécifique anti-corruption, aboutissement de larges concertations avec différentes couches de la société, les praticiens du droit et les députés, a été déposée sur le bureau du président de l'Assemblée nationale le 3 septembre 2012, grâce au partenariat avec le Réseau Burkindi. Transmise au Gouvernement le même mois et contrairement à la procédure législative, celle-ci n'a pas été renvoyée à l'Assemblée nationale pour discussion.

Son aboutissement consacrera des années d'efforts du Réseau pour renforcer l'arsenal juridique de prévention et de répression des actes de corruption et pourrait, un tant soit peu, contribuer à réduire l'impunité qui encourage l'ancrage du phénomène dans le tissu socioéconomique du Burkina Faso.

- *Concertations avec le ministère de l'Économie et des Finances*

Le travail de plaidoyer et de lobbying du Réseau suscite de plus en plus un intérêt auprès des autorités ayant en charge la gestion des Finances publiques. A l'initiative du ministre de l'Économie et des Finances, il s'est tenu le 14 février 2012, une rencontre de concertation entre le ministère de l'Économie et des Finances et le REN-LAC.

Le MEF a confié que l'initiative de cette rencontre est partie des rangs qu'occupent les services de son département dans les

rapports annuels du REN-LAC. C'est dans le cadre de la recherche de la synergie en vue de mieux combattre la corruption au sein de son département qu'il a souhaité ladite rencontre. Celle-ci a réuni autour du Ministre lui-même et de son homologue délégué, chargé du Budget, les responsables des différentes structures comme la Coordination nationale de lutte contre la fraude (CNLF), la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF), la brigade mixte de contrôle impôts-douanes (BMC), la Direction des enquêtes douanières (DED), la Direction des vérifications et des enquêtes (DVE) au niveau des Impôts³². La concertation a porté sur la lutte contre la fraude et la corruption au sein du ministère de l'Économie et des Finances. Le REN-LAC, a saisi cette opportunité pour expliquer aux autorités du ministère de l'Économie et des Finances, sa méthodologie de travail pour la publication des différents rapports qui épinglent souvent certains services de ce ministère. Il les a, en outre, interpellées sur la persistance de la corruption malgré les efforts entrepris, l'absence de sanction et l'impunité des cas dénoncés. Au terme de la rencontre, des perspectives ont été dégagées pour une bonne collaboration, et des mesures ont été préconisées pour contribuer à la réduction de la corruption dans ce ministère. Il s'agit notamment, de la pérennisation du cadre de concertation, de la mise en place d'un mécanisme de gestion des saisines du REN-LAC, de l'expérimentation des Comités Anti-Corruption (CAC) dans les services du ministère. Pour la mise en œuvre des conclusions de cette rencontre, l'Inspection Générale des Finances (IGF) a été désignée comme le point focal du ministère.

Une deuxième rencontre s'est tenue le 15 mars 2012, avec l'inspection générale des finances (IGF), la CNLF, la CENTIF et le REN-LAC autour de la mise en œuvre des mesures prises. Il s'est agi de déterminer les actions prioritaires à mettre en œuvre conjointement. Toutefois, la rencontre suivante qui devait examiner le chronogramme et l'opérationnalisation de ces actions n'a finalement pas été convoquée. L'on apprendra plus tard, que le MEF a pris un arrêté mettant en place des Comités Anti-Corruption (CAC) dans les services de son département.

³²Cf. Compte rendu de la rencontre par la DCPM/MEF : www.sidwaya.bf.

- **Septième édition des journées nationales du refus de la corruption (JNRC)**

Elle s'est déroulée du 1^{er} au 14 décembre 2012. Cette 7^{ème} édition des JNRC a été marquée par une série d'activités dont :

● **une campagne d'information et de sensibilisation**

Elle a consisté entre autres à l'organisation d'une conférence de presse (le 4 décembre 2012), à la ventilation de papillons d'information, à la fixation d'affiches à travers la ville de Ouagadougou et dans les régions et à la diffusion de spots télé et radio.

Environ 2000 papillons ont été ventilés au niveau de cinq grands carrefours de la ville de Ouagadougou. Par ailleurs, 550 affiches ont été collées dans les rues, les services et sur les sites des activités. Les spots télé ont été diffusés 40 fois, à la *TNB*, *Canal 3*, *BF1* et *Impact TV*, tandis que les spots radio l'ont été 182 fois, sur les radios *Pulsar (14)*, *Ouaga FM (28)*, *Savance FM (42)*, *Salankoloto (42)*, et la *Radio nationale (56)*. Au niveau des CRAC, ils l'ont été sur les chaînes des radios locales.

● **dix conférences publiques**

Elles ont eu lieu aussi bien à Ouagadougou qu'au niveau décentralisé à travers les CRAC. Au niveau central, trois conférences publiques ont été animées le 6 décembre 2012, sur le thème « *la répression de la corruption des agents publics au Burkina Faso* ». Elles se sont tenues dans trois écoles de formation : École Nationale des Douanes (END), École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) et École Nationale des Enseignants du Primaire (ENEP) de Loumbila. La plus faible mobilisation a été enregistrée à l'ENAM, avec 69 personnes, dont 5 femmes et la plus forte à l'END, avec plus de 400 personnes. Quant à l'ENEP de Loumbila, elle en a enregistré plus de 200, dont 70 femmes.

Au niveau décentralisé, sept (7) conférences publiques ont été animées, sur six (6) initialement prévues. Le CRAC du Nord (Ouahigouya) en a organisé trois, contre deux pour chacun des CRAC du Centre-Ouest (Koudougou) et des Hauts-Bassins (Bobo-Dioulasso).

Les conférences du CRAC du Centre-Ouest ont porté sur « *la répression de la corruption des agents publics au Burkina Faso* ». Celles du CRAC des Hauts-Bassins avaient pour thème « *place et rôle de la jeunesse dans la lutte contre la corruption au Burkina Faso* ». Enfin les conférences du CRAC du Nord ont porté sur les thèmes « *corruption et vie chère* » et « *la corruption : ses manifestations, ses causes et ses conséquences* ».

La mobilisation moyenne à ces conférences était de 70 personnes au Centre-Ouest, contre 100 et 260, respectivement au Nord et dans les Hauts-Bassins. La participation féminine était dans l'ensemble, faible avec une moyenne variant entre 20 et 30 femmes.

Dans l'ensemble, les participants ont manifesté un intérêt et une adhésion à la lutte contre la corruption. A l'issue de la conférence à l'École Nationale des Douanes, la direction de cet établissement a souhaité qu'une collaboration s'établisse entre elle et le REN-LAC. Elle souhaite notamment, que ce type d'activités soit inscrit dans le programme de formation des élèves douaniers, afin de les amener à avoir des comportements exemplaires dans l'exercice de leur profession.

- **le lancement du rapport d'étude sur les présomptions de corruption dans les marchés publics**

Le lancement officiel de ce rapport a eu lieu le 12 décembre 2012 à Ouagadougou en présence des représentants du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et du Programme de Renforcement de la Gouvernance Politique (PRGP), qui ont financièrement contribué à la réalisation de ladite étude. Les représentants de certaines structures étatiques et entreprises du secteur privé ont pris part à cette activité. Elle a consisté en une brève présentation du document par le Secrétaire Exécutif Adjoint du REN-LAC, suivie d'une remise symbolique d'exemplaires du rapport aux structures étatiques et aux entreprises du secteur privé, présentes à la cérémonie.

- **un panel en collaboration avec l'ASCE, le PNUD et le RAJIT**

Il s'est tenu le 14 décembre à Ouagadougou, sur le thème : « *État de la corruption au Burkina Faso, actions en cours et perspectives en vue de son éradication* ». Il a été animé par M. Luc M. IBRIGA, avec à ses côtés les représentants de l'ASCE, du RAJIT et du REN-LAC. La modération a été assurée par le Représentant résident adjoint du PNUD, M. Maleye DIOP. Au total 110 personnes, dont une trentaine de femmes ont participé à ce panel. A l'issue des communications des panelistes qui ont dressé un état des lieux peu reluisant, les participants ont estimé nécessaire qu'un sursaut moral émerge pour faire face à la corruption.

- **des émissions radio et télé**

Une émission télé a été réalisée et diffusée sur Canal 3 le 9 décembre 2012. Elle a porté sur le thème : « *Place et rôle des acteurs étatiques et non étatiques dans la lutte contre la corruption : cas de l'ASCE, du PNUD, du RAJIT, du Réseau Burkindi et du REN-LAC* ». Cette émission a été animée par des représentants du PNUD, du RAJIT et du REN-LAC.

Cinq émissions radio ont été réalisées par les CRAC du Centre-Ouest, du Nord et des Hauts-Bassins. Elles ont porté sur : l'« *État de la corruption au Burkina Faso* » ; « *l'Inventaire des cas manifestes de corruption restés impunis au Burkina Faso* » ; « *état de la corruption au Burkina Faso : conséquences sur la jeunesse* » ; « *la corruption dans le secteur des transports et de la circulation routière* ». Dans les Hauts-Bassins, les deux se sont tenues en dioula et en français.

Par ailleurs, le film « *on ne mange pas les mercis* » a été diffusé le 9 décembre 2012, à partir de 22h, sur la TNB, sur initiative conjointe avec les autres acteurs. Produit par l'ASCE, ce film dépeint le visage de la corruption dans l'administration publique burkinabé.

Les CRAC ont réalisé aussi des jeux concours radio, ainsi que des projections de film suivies de débats.

- **la publication d'un message conjoint ASCE, PNUD, RAJIT, Réseau Burkindi et REN-LAC**

Elle a eu lieu le vendredi 7 décembre 2012. Après avoir dressé la situation de la corruption au Burkina Faso, ses signataires ont lancé un appel aux citoyens afin qu'ils s'engagent davantage dans la lutte contre ce phénomène. Ils ont par ailleurs, souligné la nécessité d'une synergie pour faire barrage au phénomène.

- **Prix de la lutte anti-corruption (PLAC) 2011**

Le prix de la lutte anti-corruption récompense chaque année, les trois meilleures productions de la presse écrite.

Pour l'année 2011, le 1^{er} Prix a été remporté par Ladji Bama du bimensuel *Le Reporter* pour ses trois (03) articles : « *Organisation du pèlerinage à la Mecque : silence, on triche !* » publié dans le Reporter N°81 du 1^{er} au 14 novembre 2011 ; « *Bilan chiffré du SIAO Faux et usage de faux ?* », paru dans Le Reporter N°76 du 15 au 31 août 2011 ; « *Subvention des accouchements et des soins obstétricaux : SOS, on viole la loi !* » publié dans le Reporter N°65 du 1^{er} au 14 mars 2011.

Le 2^{ème} est revenu à Moussa ZONGO de l'Évènement également pour ses trois (03) articles : « *Scandale à Koudougou : Les bonzes du régime ont exproprié le vieux Windyam* » paru dans le journal l'Évènement N°217 du 10 septembre 2011 ; « *Verger de Koudougou : Windyam se sent oublié dans les décisions du gouvernement* » paru dans le journal l'Évènement N°219 du 10 octobre 2011 ; « *Association des parents d'élèves : Une caverne d'Ali Baba qui dure depuis 20 ans* » paru dans le journal « l'Évènement » N°222 du 25 novembre 2011 ;

Enfin le 3^{ème} Prix a été attribué à Hervé D'AFRIK pour ses trois (03) articles suivants : « *Après l'affaire des 674 millions disparus... Nouveau scandale à la croix rouge burkinabé* » publié dans le journal le Reporter N°64 du 15 au 28 février 2011 ; « *Affaire terrain de 475 hectares à Koubri : Où sont passés les 47 millions de FCFA ?* » paru dans le journal le Reporter N°65 du 1^{er} au 14 mars 2011 ; « *Commune de Koubri : les non-dits d'une affaire brulante* » paru dans le journal le Reporter N°72 du 15 au 30 juin 2011.

- **Saisines administratives et judiciaires**

Au cours de l'année 2012, huit (8) saisines administratives et une saisine judiciaire ont été opérées. Ces saisines ont fait l'objet d'un suivi qui a abouti à des résultats mitigés.

- **Saisines administratives**

Les saisines administratives opérées au cours de l'année 2012 ont concerné le ministère de l'Économie et des Finances, le ministère de la Culture et du Tourisme, le ministère des Enseignements secondaire et supérieur, le ministère de la Santé, le ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité et le Premier ministre.

- **Saisine judiciaire**

Elle fait suite à l'inculpation de M. GUIRO pour «*présomptions de corruption, blanchiment de capitaux, et enrichissement illicite* ». Le REN-LAC a saisi le juge d'instruction en charge du dossier pour se constituer partie civile. Mais le juge a déclaré irrecevable cette requête. Bien que n'ayant pas abouti, cette initiative du Réseau en la matière a eu le mérite de dévoiler la position du juge burkinabé sur la possibilité pour une OSC spécialisée dans la lutte contre la corruption, de se constituer partie civile dans une affaire en cette matière.

2.2.3. Impacts des initiatives conduites sur l'état de la lutte anti-corruption en 2012

L'arrestation de l'ex-DG des Douanes et les enquêtes parlementaires ont constitué, avec les Assises nationales, des initiatives salutaires en 2012. Mais ces petites avancées n'ont pas suffi pour infléchir la courbe de la corruption. Bien au contraire, l'impunité persiste avec une banalisation de la corruption. Par le passé, bien des initiatives pareilles se sont toujours révélés être, au bout du compte, de simples feux de paille. Il importe donc de poser d'urgence des actes concrets pour matérialiser la volonté politique souvent affirmée mais jamais traduite en actes concrets.

✓ *Pratiques d'une complaisance inexplicable et à la limite de la complicité au niveau des acteurs étatiques*

Après les mesures d'urgence et au lendemain de la crise sociopolitique de 2011, les vieilles pratiques qui voudraient que seuls les gouvernants et leurs protégés jouissent des opportunités de prospérité aussi bien dans le milieu des affaires que dans l'administration publique, ont refait surface. En vérité, ces pratiques n'ont jamais cessé. Il ne sert fondamentalement à rien de changer de Premier ministre et de gouvernement tant que le système ne s'intéresse qu'à la préservation des intérêts de ses réseaux. Là où il faut désespérer de ce système, c'est quand ses hommes forts contribuent à réduire les opportunités de mobilisation des ressources pour financer le développement. Comme l'a si bien relevé, le bimensuel le Reporter, « *Les « interventions » continuent de permettre à des gens bien placés d'interférer dans le traitement des dossiers par une administration publique soit pour obtenir des faveurs dans le paiement des droits et taxes, soit pour permettre à un protégé de bénéficier d'un service auquel il n'a pas droit ou simplement, d'en bénéficier sans payer le prix. Et ces pratiques-là, le gouvernement Tiao n'a pas réussi à les réduire* »³³. Tout semble indiquer qu'un Premier ministre n'a pas les moyens politiques pour venir à bout de la mal gouvernance. Les intérêts particuliers de certains clans sont au-dessus de sa volonté et de ses pouvoirs. L'un des principaux problèmes de gouvernance au Burkina Faso est la complaisance inexplicée et inexplicable, si ce n'est la complicité des gouvernants dans certaines pratiques frauduleuses qui font perdre d'énormes ressources à l'État. En effet, le même gouvernement qui crie à la rareté des ressources se livre à des générosités suspectes. Par exemple, des sociétés collectent la TVA (Taxe sur la valeur ajoutée) et les IUTS (impôts uniques sur le traitement des salaires) chez leurs clients et leurs salariés et ne les reversent pas aux Impôts. Parfois, quand les faits sont dénoncés aux Impôts et que des agents enquêteurs investiguent sur ces fraudes fiscales et tentent d'appliquer les textes à travers des procédures de recouvrement forcé, ces sociétés demandent et obtiennent du ministre de l'Économie et des Finances des réductions incroyables. C'est le cas de la société SITACI qui a été épinglée pour près de trois milliards de FCFA de fraudes fiscales. Elle a introduit auprès du ministre de l'Économie et des Finances, un recours gracieux et a obtenu une réduction à 250 millions

³³ Cf. Le Reporter N°95, op.cit.

de F CFA soit près du 10^{ème} de ce qu'elle doit au trésor public³⁴. Pourtant la fraude sur la TVA et les IUTS est passible de poursuites pénales.

Toujours au niveau des Impôts, ces pratiques que l'on appelle les «interventions» constituent encore des blocages pour bon nombre d'agents qui ne demandent qu'à faire correctement leur travail. Combien sont-ils ces opérateurs économiques qui sont épinglés par les services des impôts et qui, par l'appui d'un baron de la République, bénéficient de traitements de faveur qui défient parfois le bon sens ? Ces pratiques encouragent la corruption dans le milieu. Si l'agent, malgré ses efforts, est finalement sommé de contourner les règles pour arranger un fraudeur parce que le protecteur de ce dernier en a décidé ainsi, il peut être gagné par le découragement ou, dans le pire des cas, se servir de sa position pour s'enrichir. Il peut se laisser convaincre que dans tous les cas, si lui, il ne le fait pas, d'autres mieux placés que lui, le feront. Ces pratiques ont des conséquences énormes sur le moral de certains agents publics chargés de mobiliser des recettes pour l'État. L'État perd ainsi d'énormes ressources. Et cela ne semble pas préoccuper le gouvernement.

Dans le même ordre d'idée, le rapport de la Commission d'enquête parlementaire sur les marchés publics a montré à quel point ce secteur est gangrené par des pratiques illicites. Certains acteurs n'hésitent pas à pointer du doigt la corruption des administrations ou structures en charge des marchés publics. En effet, le syndicat des entrepreneurs a dénoncé aux parlementaires, les pratiques des commissions d'attributions des marchés publics. On peut lire dans le rapport que « *les membres des CAM (commissions d'attribution des marchés) cherchent à s'enrichir sur le dos des entreprises, par des systèmes de rejets intempestifs d'offres pour des raisons fallacieuses (exemple : manque de reçu d'achat d'un vibreur), écartant des soumissionnaires pour attribuer les marchés à des concurrents parfois plus chers de 200, voire 300 millions de francs CFA* »³⁵. Le syndicat dénonce également certaines pratiques comme « *les gros retards dans les paiements des travaux, pour des raisons mineures et dans le seul but de se faire graisser la patte.*

En tous les cas, c'est désormais un constat général : la corruption a atteint des proportions inquiétantes au Burkina Faso. Les Assises nationales l'ont clairement reconnu. Les partenaires techniques et financiers en parlent aussi, sans langue de bois.

³⁴ cf. toujours le même article du Reporter N°95, op.cit.

³⁵ Cf. Rapport d'enquêtes parlementaires sur les marchés publics, op.cit.

✓ *Impunité persistante et banalisation du phénomène de la corruption*

L'inaction de la Justice face aux faits dénoncés donne l'impression qu'elle est totalement inféodée au Pouvoir exécutif dont les acteurs sont les principaux concernés par les dénonciations. Or, sans une justice véritablement indépendante et proactive qui s'autosaisit des dénonciations pour ouvrir des enquêtes, il est vain d'espérer venir à bout de la corruption. Dans la chaîne des acteurs de la lutte contre la corruption, la Justice reste le dernier rempart. Si elle ne joue pas son rôle, elle rend presque vains les efforts des autres acteurs. Le cas le plus patent est l'affaire Ousmane Guiro. En effet, celui-ci faisait déjà l'objet d'une première poursuite (en 2007) pour laquelle il a bénéficié de bonnes protections de l'ex-Premier ministre et son ministre de la Justice qui lui ont assuré l'impunité. Comme l'impunité est une prime à la mal gouvernance et à la récidive, Ousmane Guiro s'est retrouvé dans une autre affaire encore plus rocambolesque. Le premier dossier portait sur 500 millions de F CFA. La nouvelle, quant à elle, concerne près de 2 milliards soit près de 4 fois le montant la première affaire.

En somme, les lenteurs ou l'inaction de la Justice sur le terrain de la lutte contre la corruption continuent de renforcer l'impunité dont bénéficient les présumés délinquants au col blanc. Or, l'impunité reste une réelle entrave à l'aboutissement des efforts des autres acteurs.

Au demeurant, la Justice est à l'image de la réalité institutionnelle au Burkina Faso. La séparation des pouvoirs reste une simple déclaration de principe. Dans la pratique, aussi bien le législatif que le judiciaire, ploient sous le poids de l'exécutif. Même là, tous les pouvoirs sont concentrés entre les mains de clans constitués autour du président du Faso. Les cas de présomptions de corruption dénoncés concernent généralement des membres de ces mêmes clans ou de leurs protégés. Ce sont les mêmes qui concentrent entre leurs mains, le pouvoir politique et économique. Ce sont les mêmes qui constituent le groupe des nouveaux riches qui mènent un train de vie princier, s'accaparent des terres urbaines et rurales.

Les faits parlent d'eux-mêmes. Les promesses gouvernementales se révèlent toujours être de simples professions de foi. Les gouvernements se succèdent avec les mêmes déclarations d'intention, les mêmes discours. Les rapports de l'ASCE et du REN-LAC restent sans suite. La presse voit ses efforts d'investigation banalisés par les autorités qui les qualifient d'accusations sans fondement. La Justice qui a le pouvoir de s'autosaisir

de ces cas dénoncés par les médias et la Société civile ne semble pas s'en préoccuper.

Dans un tel contexte, la lutte contre la corruption ne peut aboutir à des résultats probants. Si les acteurs qui sont suspectés de corruption doivent porter la lutte ou désigner ceux qui doivent veiller à la moralisation de la vie publique, il est fort à parier que le fléau ait encore de beaux jours devant lui. Cette moralisation de la vie publique passe forcément par la promotion des bonnes mœurs et des principes moraux dans le choix des hommes et des femmes en charge de la gestion des biens publics. Elle passe aussi par la qualité des hommes qui doivent veiller au respect des règles et principes qui encadrent la gouvernance quotidienne de la société. En la matière, les constitutions des listes de candidatures aux élections législatives et municipales de décembre 2012, ont montré le peu d'égard que le parti au pouvoir a pour l'éthique et la bonne moralité. Ce parti a, en effet, positionné sur ses listes des hommes et des femmes épinglés pour leur mauvaise gestion des deniers publics.

Ces pratiques des cercles du pouvoir contribuent à banaliser le fléau de la corruption en plus de l'impunité presque systématique. Ainsi, les nouveaux riches continuent de narguer les honnêtes citoyens en exposant leurs fortune et richesses injustement acquises. Le gouvernement, quant à lui, attend des preuves sans jamais les rechercher.

Jusque-là, les initiatives gouvernementales ressemblent plus à du saupoudrage pour donner l'impression d'agir, tout en cultivant l'impunité et l'émergence d'une classe d'intouchables qui, sûrs des bonnes protections politiques ou mafieuses, trempent dans des pratiques de détournements de deniers publics. Ce phénomène de « nouveaux riches » est si criard qu'il pose avec acuité l'impérieuse nécessité de l'effectivité de la déclaration des biens. Il est impératif que toutes les personnes élues ou promues à des postes de responsabilités (président du Faso, présidents d'institutions, ministres, directeurs généraux, maires, présidents de conseils régionaux, etc.) fassent une déclaration publique de leurs biens à leur installation et à la fin de l'exercice de leurs fonctions. Ces déclarations doivent faire l'objet de vérification par des structures compétentes afin de s'assurer de leur sincérité.

En fin de compte, les déclarations des diplomates français (Laurent Bigot) et américains (Todd Moss) alors en poste dans notre pays, confirment s'il en était encore besoin, le sentiment général selon lequel, la corruption est inhérente au système politique qui gouverne le Burkina Faso depuis près

d'un quart de siècle. Comme l'a dit Me Hervé Kam, « *Lorsqu'on observe la scène burkinabé, on se rend compte que le président du Faso est le premier supporter des Étalons, le premier engagé dans tout sauf dans la lutte contre la corruption. Cela traduit un manque de volonté politique* »³⁶. En cela l'année 2012 ressemble aux précédentes. Les uns font des efforts et les autres par leur action de sape ou leur inaction contribuent à protéger des délinquants au col blanc.

✓ **Impérieuse nécessité d'un sursaut national contre la corruption**

Dans son discours de clôture de la dernière session parlementaire de la 4^{ème} législature, le Président sortant de l'Assemblée nationale a sonné la charge. « *Les attentes de notre peuple sont fortes sur le terrain des libertés, de la démocratie, de l'État de droit, de la sécurité, de la justice, de la transparence dans la gestion, de la prospérité et de la solidarité au profit de tous les habitants du Burkina Faso (...) Il nous faut nous départir du goût de la facilité, chercher à mériter chaque jour honnêtement ce que nous avons* »³⁷. Pour lui, il est urgent d'adopter des mesures et des moyens « *de contrôle et de suivi-évaluation efficaces afin que tous les gestionnaires de deniers publics et privés agissent en bons pères de famille, diligents, prudents, honnêtes et intègres* ».

Parmi ces mesures, figure la proposition de loi anti-corruption qui est sur la table du gouvernement pour examen. Fidèles à ses habitudes en matière de lutte contre la corruption, le gouvernement ne presse pas le pas pour examiner cette proposition de loi, l'amender et la renvoyer à l'Assemblée nationale pour adoption.

L'Assemblée nationale jusque-là silencieuse sur cette question de corruption a décidé, en cette dernière année de la 4^{ème} législature, de jouer sa partition. Il faut espérer que la nouvelle législature qui a été installée en décembre 2012 poursuivra ces efforts.

De son côté, le gouvernement gagnerait à sortir de sa logique d'annonces et d'engagements sans suite. Les mesures sans effets auxquelles il a habitué l'opinion publique nationale ne font que renforcer l'impunité et la résistance au phénomène de la corruption. La déception commence à gagner du terrain. Le gouvernement perd progressivement sa crédibilité ;

³⁶ Le Pays, op.cit.

³⁷ Cf. Discours de Clôture de la dernière session parlementaire de la 4^{ème} législature prononcé par Roch Marc Christian Kabore, en décembre 2012.

même si pour l'instant, il bénéficie de la faiblesse de l'opinion publique au Burkina Faso qui contribue aussi à rassurer les mauvais gestionnaires dans l'idée « *qu'il n'y a que quelques agitateurs qui s'excitent* ».

Fort heureusement, les consciences citoyennes s'éveillent peu à peu, grâce à l'action de sensibilisation des organisations de la Société civile et des médias. Cet éveil des consciences pourrait contribuer à faire émerger une opinion publique plus forte et des citoyens qui savent demander des comptes et imposer le respect des règles et principes de gestion du bien commun. Cela pourrait également inciter les acteurs de la Justice à jouer pleinement leur rôle tout en ayant le sentiment d'être protégés contre la pression des gourous de la République.

En définitive, en dehors des autorités, tous les acteurs sont unanimes sur l'ancrage de la corruption au Burkina Faso. Celle-ci est devenue l'une des sources de la rupture de confiance entre gouvernants et gouvernés. Elle consacre le fossé grandissant entre les privilégiés et les exclus de la société et provoque des déséquilibres et des iniquités dans toutes les sphères socioéconomiques et politiques (marchés publics, accès aux services sociaux de base, compétitions électorales, etc.). Désormais, peu de Burkinabé croient en la volonté, en la capacité du pouvoir en place de lutter contre la corruption. Comme l'a relevé le Journal du Jeudi (JJ), « *A force de tourner autour du pot, sans chasser la moindre mouche, {le pouvoir} a fini par dévoiler son jeu, celui de tourner en rond au point de donner l'impression de tourner l'opinion publique en bourrique (...). Maintenant que tout le monde sait ce qui advient des dossiers envoyés dans les tiroirs de la Justice, on se demande ce que le Blaiso national (Ndlr, le président Blaise Compaoré) va pouvoir encore sortir de son chapeau. Le cirque n'a que trop duré. Ce disque-là est rayé. Pour la crédibilité de sa justice, et donc de sa démocratie, le Burkina a besoin d'autre chose que ça* »³⁸.

Il apparaît désormais impérieux que, dans un sursaut collectif, les Burkinabé, à tous les niveaux de responsabilité, se mobilisent pour freiner la tendance à la banalisation de la corruption. Les Assises nationales de décembre 2012 sur la corruption ont donné le ton. Mais il ne faut pas s'arrêter là. Les enjeux restent énormes et il faut de l'action. Ce n'est pas seulement une affaire du gouvernement et des institutions ou structures spécialisées. C'est l'affaire de tous les Burkinabé et des partenaires du Burkina. Il est urgent de constituer un rempart solide contre l'ancrage du

³⁸ JJ N°1090 du 9 au 15 août 2012

fléau. Pour parvenir à ce sursaut national, il faut sonner la mobilisation générale à toutes les échelles de gouvernance (locale, régionale et nationale) et au niveau de toutes les catégories d'acteurs en partant surtout de la frange jeune pour préparer une relève sensible aux préoccupations de bonne gouvernance.

2.2.4. Recommandations

Au regard de la persistance de l'impunité et de la faible manifestation de la volonté politique en matière de lutte contre la corruption, le présent rapport, tout en rappelant la nécessité de donner suites aux recommandations des précédents, formule des recommandations majeures qui s'adressent aux acteurs étatiques et à ceux non institutionnels notamment les OSC.

✓ Aux acteurs étatiques, il est recommandé :

- la prise de dispositions urgentes par le gouvernement pour l'adoption rapide de la proposition de loi spécifique de lutte anti-corruption;
- l'engagement ferme à fonder l'exercice du pouvoir politique sur l'esprit de service alliant compétence et efficacité indispensables pour rendre transparente et accessible l'Administration publique ;
- l'instauration d'une culture de redevabilité (reddition des comptes) et de transparence à tous les niveaux de la gestion des deniers publics ;
- la clarification et l'application effective des dispositions du principe de déclaration de biens en intégrant la publication et la vérification de la régularité des contenus de ces déclarations avant et après l'accès à une haute fonction de l'État ;
- l'auto-saisine par la Justice de tous les cas de malversations, de détournements et de corruption dénoncés par les structures de contrôle, les OSC et les médias ;
- la publication et le suivi des recommandations des rapports des commissions d'enquêtes parlementaires et des Assises nationales sur la corruption;
- l'amélioration de l'accès aux informations et l'appui aux organes de presse qui se spécialisent à travers l'investigation par la protection des journalistes en vue de garantir leur sécurité dans l'exercice de leur lutte contre la corruption ;

- la formation civique et citoyenne des populations en vue de renforcer le contrôle citoyen de l'action publique ;
- la mise en place de mécanismes de gestion transparente du foncier (aussi bien urbain que rural) par l'informatisation et le contrôle a priori ;
- des suites aux révocations avec poursuites judiciaires des mauvais gestionnaires des ressources publiques.

✓ ***A l'endroit des acteurs non étatiques, il est recommandé :***

- le suivi de la mise en œuvre des recommandations des Assises nationales ;
- la décentralisation des initiatives des acteurs non étatiques pour prendre en compte la lutte contre la corruption au niveau local ;
- un accompagnement des municipalités dans la formation et le renforcement des capacités des populations à participer, négocier et contrôler l'action publique locale ;
- l'identification de groupes stratégiques et de personnes ressources pour constituer des groupes de veille citoyenne aussi bien dans les communes qu'au niveau national ;
- un appui aux médias pour renforcer leurs capacités d'investigation et l'accès aux sources d'informations ;
- la poursuite de l'organisation et l'animation de fora ainsi que leur extension à toutes les communes, les secteurs et villages pour intensifier la sensibilisation des populations sur le nécessaire refus de la corruption ;
- la formation de la jeunesse en vue de préparer une relève consciente des enjeux de bonne gouvernance.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ✓ *Le rapport 2011 du REN-LAC sur l'état de la corruption au Burkina Faso.*
- ✓ *Recueil des concepts, définitions, indicateurs et méthodologies utilisés dans le Système statistique national, INSD juin 2009 ;*
- ✓ *Rapport général d'activités de l'ASCE en 2011 ;*
- ✓ *Rapport général des Assises nationales, 2012 ;*
- ✓ *Rapport de la Commission d'enquêtes, sur les marchés publics, Assemblée nationale, 2012 ;*
- ✓ *Rapport de la Commission d'enquêtes parlementaires sur les subventions allouées au secteur de la santé, Assemblée nationale, 2012 ;*
- ✓ *Les sites web des quotidiens (L'Observateur paalga, www.l'observateur.bf ; Le Pays, www.lepays.bf ; Sidwaya, www.sidwaya.bf), des hebdomadaires (Bendré, www.journalbendre.net ; le Journal du Jeudi, www.journaldujeudi.com ; L'Indépendant, www.independant.bf) et des bimensuels (L'Événement, www.evenement-bf.net ; le Reporter, www.reporterbf.net ; Mutations, mutationsbf.net) ;*
- ✓ *Le site web du REN-LAC : www.relac@renlac.org ;*
- ✓ *Le site d'information en ligne, le faso.net, www.faso.net ;*
- ✓ *Le site d'information de RFI, 22 décembre 2012 : www.rfi.fr.*

ANNEXES

Annexe 1 : grille d'entretien sondage 2012

N° de Fiche (Réservé au REN-LAC)

Sondage 2012 sur l'état de la corruption au Burkina Faso

Grille d'entretien

Nom et prénom(s) de l'enquêteur :

Nom de l'agent de saisie : _____

Section I : Identité de l'enquêteur

Q1.1. Date de l'enquête : / ___ / ___ / ___ / .

Q1.2. Heure début enquête : / ___ h / ___ mn.

Section II : Identification de l'enquêté(e)

Q2.1. Région : _____.

Q2.1bis. Ville : _____

Q2.1ter. Secteur / itinéraire d'enquête (*indiquer le numéro du secteur où l'entretien est réalisé*) / _____ /

Q2.1quar. : Secteur / itinéraire d'enquête (*indiquer le point central d'orientation : exemple, le marché central, la Mairie, etc.*)

Q2.1quin. Secteur / itinéraire d'enquête (*indiquer les points cardinaux du lieu de rencontre de l'enquêté(e), exemple O pour Ouest de la Mairie, NO pour Nord-Ouest*):

Q2.2. Sexe : (*cocher et inscrire le code correspondant dans la case*

1 = Féminin ; 2 = Masculin

Bonjour/Bonsoir Madame/Monsieur, j'enquête pour le compte du REN-LAC. Pourriez-vous m'accorder un peu de votre temps précieux pour un entretien ? Cela durera environ une dizaine de minutes (l'enquête prend fin si en dépit d'une insistance de l'enquêteur, la personne oppose un refus à la demande)

Q2.3. D'abord, pouvez-vous m'indiquer votre âge ? (*inscrire le code correspondant dans la case*) : 1 = 20-29 ; 2 = 30-39 ; 3 = 40-49 ;

4 = 50-59 ; 5 = 60 et + ; 9 = NSP

Q2.4. Quelle activité professionnelle exercez-vous ? : (*si la réponse le permet, l'enquêteur identifie la catégorie professionnelle d'après l'activité principale et inscrit le numéro dans la case correspondante ; si la réponse est vague, l'enquêteur pose la question supplémentaire suivante : « est-ce votre activité principale ?, sinon laquelle est votre activité principale » ? cette réponse doit lui*

permettre d'inscrire le code dans la case appropriée.) □

1 = Aide familiale/servante/bonne ; **2** = Indépendant ; **3** = Salarié public/privé ; **4** = Employeur ; **5** = Apprenti ; **6** = Chômeur ou en quête du 1^{er} emploi ; **7** = Retraité ; **8** = Occupé au foyer/ménagère ; **9** = Elève/Étudiant ; **10** = Rentier ; **11** Autres (que ceux déjà cités), précisez : _____

Q2.5. Avez-vous été scolarisé(e) : inscrire le code dans la case :

□ **1** = Oui ; **0** = Non (si non allez à **Q3.1**)

Q2.6 Quelle est la dernière classe que vous avez fréquentée ? (D'après la réponse, l'enquêteur identifie le niveau de scolarisation et inscrit le code dans la case). □

1 = Primaire ; **2** = Secondaire ; **3** = Universitaire.

Section III : Perception de l'ampleur de la corruption en 2012

Q3.1. Les pratiques de la corruption sont-elles fréquentes cette année?(Selon la réponse, l'enquêteur dans l'entretien s'efforce de faire préciser par l'enquêté(e) le degré de fréquence « très fréquent ou fréquent » de la corruption ; une réponse négative équivaut à inexistante : l'enquêteur inscrit le code correspondant dans la case) □ **1** = Très fréquent ; **2** = Fréquente ; **3** = Inexistante ; **9** = NSP.

Q3.2. Commentaires (éventuels) de l'enquêté(e) relatifs à la question **Q3.1**: _____

Q3.3. Comparée à l'année précédente, comment appréciez-vous cette année l'évolution de la corruption au Burkina Faso? (inscrire le code correspondant dans la case)*

1 = Augmente ; **2** = Stationnaire ; **3** = Régresse ; **9** = NSP.

Q3.4 Qu'est-ce qui justifie cette évolution? :

Q3.5. Depuis janvier passé, avez-vous personnellement offert une ou plusieurs rétributions en échange d'un service que vous avez sollicité auprès d'une administration publique et qui devait vous être assuré gratuitement ? □ : **1** = Oui ; **0** = Non (Si non, aller à **Q.10**).

Q3.6. Décrire les circonstances dans lesquelles, vous avez offert cette (ou ces) rétribution(s) (*en cas de plusieurs circonstances, l'enquêteur doit insister pour que l'enquêté(e) décrive le cas le plus révoltant du point de vue de ce (ou cette) dernier (ère) et éventuellement joindre une feuille supplémentaire pour décrire au plus 2 circonstances différentes ; dans ce dernier cas, rappeler le numéro de la question*) :

Q3.7. Vous m'avez dit que vous avez offert une (ou plusieurs) rétributions illégales en échange d'un service auquel vous aviez droit gratuitement dans une administration publique, qu'avez-vous offert au juste ?

: **1** = Argent ; **2** = Nature (*si en nature, aller à Q3.9*).

Q3.8. Quel est le montant que vous avez payé ? (*insister pour avoir le montant exact ou approximatif du paiement ; en cas de paiements multiples, demander les deux montants extrêmes*)

1^{er} montant (*unique ou le plus faible*) : _____FCFA ;

2^{ème} montant (*le plus élevé*) : _____FCFA

Q3.9. Vous m'avez dit que vous avez offert une (*plusieurs*) rétribution(s) illégales au cours de cette année. Dites-moi, si vous avez vous-même pris les devants pour proposer cette (ces) rétribution(s) à l'agent public ou si c'est lui qui vous l'avait (*les avait*) demandée(s) :

: **1** = Moi-même ; **2** = l'agent public ; **3** = autre

(Précisez : _____)

Q3.10. Depuis janvier passé, avez-vous personnellement reçu une ou plusieurs rétribution(s) en échange de service(s) non soumis à paiement demandé(s) par certains usagers de votre administration ? : **1** = Oui ; **0** = Non (*si non, aller à Q3.15*;

Q3.11. Décrire les circonstances dans lesquelles, vous avez reçu cette (ces) rétribution(s) (*joindre au besoin une feuille supplémentaire pour décrire au plus 2 circonstances différentes*) :

Q3.12. Vous m'avez dit que vous avez reçu une (ou plusieurs) rétributions illégales en échange de services non soumis demandés par un usager de votre administration, qu'avez-vous reçu au juste ? **1** = Argent ; **2** = Nature (*si en nature, aller à la question Q3.14*)

Q3.13 Quel est le montant que vous avez reçu ? (*insister pour avoir le montant exact ou approximatif de la somme reçue ; si de l'argent a été reçu plus*

d'une fois par l'enquête, demander les deux montants extrêmes)

1^{er} montant (*unique ou le plus faible*) : _____ FCFA ;

2^{ème} montant (*le plus élevé*) : _____ FCFA

Q3.14. Vous m'avez dit que vous avez reçu une (*plusieurs*) rétribution(s) illégales au cours de cette année. Dites-moi, si vous avez vous-même pris les devants pour solliciter cette (ces) rétribution(s) à l'usager de votre administration ou si c'est lui qui vous l'avait (*les avait*) proposée(s).

: **1** = Moi-même ; **2** = l'usager de l'administration ;

3 = autre (Précisez : _____)

Q3.15. Avez-vous été personnellement témoin d'offres ou de sollicitations de rétributions illégales entre janvier passé et ce jour ? : **1** = Oui ;

0 = Non (*Si non, aller à Q3.20*).

Q3.16. Décrire les circonstances dans lesquelles, cette (*ou ces*) offre(s) de rétribution(s) a (*ont*) été faite(s) (*en cas de plusieurs circonstances, l'enquêteur doit insister pour que l'enquêté(e) décrive le cas le plus révoltant du point de vue de ce (ou cette) dernier (ère) et éventuellement joindre une feuille supplémentaire pour décrire au plus 2 circonstances différentes ; dans ce dernier cas, rappeler le numéro de la question*) :

Q3.16bis Décrire les circonstances dans lesquelles, cette (*ou ces*) sollicitation(s) de rétribution(s) a (*ont*) été faite(s) (*en cas de plusieurs circonstances, l'enquêteur doit insister pour que l'enquêté(e) décrive le cas le plus révoltant du point de vue de ce (ou cette) dernier (ère) et éventuellement joindre une feuille supplémentaire pour décrire au plus 2 circonstances différentes ; dans ce dernier cas, rappeler le numéro de la question*) :

Q3.17. Quelle est la nature de ce qui a été payé par l'usager ?)

: **1** = Argent ; **2** = Nature ;

9 = NSP (*si nature ou NSP, aller à Q3.19*)

Q3.18. Quel est le montant qui a été payé ? (*insister pour avoir le montant exact ou approximatif du paiement ; en cas de paiements multiples, demander les deux montants extrêmes*) :

1^{er} montant (*unique ou le plus faible*) : _____ FCFA ;

2^{ème} montant (*le plus élevé*) : _____ FCFA

Q3.19. Vous m'avez dit que vous avez été personnellement témoin d'offres ou de sollicitations de rétributions illégales entre janvier passé et ce jour (en fonction de la réponse donnée par l'enquêté(e) aux questions 3.16 et 3.17, l'enquêteur utilisera « offre » ou « sollicitation ») dites-moi, qui de l'utilisateur ou de l'agent de l'administration a le premier pris l'initiative de la démarche d'offre ou de sollicitation de la rétribution illégale ?
□ : 1 = Usager du service ; 2 = Agent de l'administration publique ;
9 = NSP ;

= Autre (précisez : _____)

Supposons que vous devez classer les différents services de l'administration publique que vous avez personnellement utilisés entre janvier passé et ce jour ou qu'une proche connaissance de vous a utilisés pendant la même période (*dans les réponses à donner, vous répondrez en votre nom et en celui de cette connaissance*).

- **Catégorie 1** : une administration publique ou un de ses démembrements, est classé « première catégorie » si des services non soumis à paiement vous y ont été assurés sans que vous n'offriez une rétribution illégale à aucun des agents qui y travaillent ou sans qu'aucun de ses agents ne vous ait sollicité une rétribution illégale.
- **Catégorie 2** : une administration publique ou un de ses démembrements, est classé « deuxième catégorie » si des services non soumis à paiement dans cette administration vous ont été assurés contre des rétributions illégales que vous avez offertes de votre gré à certains agents (pas tous) qui y travaillent ou contre des rétributions illégales sollicitées auprès de vous par certains des agents de cette administration.
- **Catégorie 3** : une administration publique ou un de ses démembrements, est classé « troisième catégorie » si des services non soumis à paiement dans cette administration vous ont été systématiquement assurés moyennant une rétribution illégale payée par vous aux agents qui y travaillent.

Q3.20 Citez les services des administrations publiques que vous avez utilisés entre janvier passé et ce jour, ou qu'une proche connaissance de vous a utilisés pendant la même période et classez chacun de ces services dans l'une ou l'autre des trois catégories définies plus haut.

Services désignés par l'enquêté(e)	Catégorie

NB : En cas d'un nombre de services cité supérieur à 5, insérer une feuille supplémentaire en portant le numéro de la question.

Supposons que vous devez également classer les différentes catégories d'agents de l'administration publique auprès desquels, une proche connaissance de vous ou vous-même avez sollicité entre janvier passé et ce jour, des services non soumis à paiement (dans les réponses à donner, vous répondrez en votre nom et en celui de cette connaissance).

- L'agent public est classé « **première catégorie** » s'il vous a délivré des services non soumis à paiement sans solliciter ou recevoir de vous une rétribution illégale.
- L'agent public est classé « **deuxième catégorie** » s'il vous a délivré des services non soumis à paiement dans cette administration contre des rétributions illégales que vous avez offertes sur votre propre initiative à certains agents (pas tous) qui y travaillent ou qui vous ont été sollicités par certains des agents (pas tous) de cette administration.
- L'agent public est classé « **troisième catégorie** » s'il vous a délivré des services non soumis à paiement dans cette administration moyennant une rétribution illégale systématiquement sollicitée par l'agent.

Q3.21 Citez les types d'agents des administrations publiques dont une proche connaissance de vous ou vous-même avez sollicité des services non soumis à paiement entre janvier passé et ce jour, et classez chacun d'eux dans l'une ou l'autre des trois catégories définies plus haut.

Typologie des agents de l'administration publique	Catégorie

NB : En cas d'un nombre d'agents cité supérieur à 5, insérer une feuille supplémentaire en portant le numéro de la question.

Q3.22. Citer les mesure(s) que le Gouvernement a prises pour lutter contre la corruption entre janvier passé et ce jour.

Parmi les mesures que vous venez de citer, quelles sont celles qui peuvent le plus dissuader :

Q3.23. des agents publics de solliciter des usagers des services de l'administration publique des rétributions illégales ?

Q3.26bis. des usagers des services de l'administration publique d'offrir des rétributions illégales aux agents qui y travaillent ?

Section IV : Attitudes des populations face aux faits et pratiques de corruption

Un usager s'est présenté dans un bureau d'une administration publique pour solliciter un service non soumis à paiement. L'agent de Bureau après avoir pris connaissance du service sollicité par l'usager s'exclame : « Nous qui sommes dans ce bureau-là, on ne mange pas les papiers ! Faites quelque chose-là ! ». Et l'usager accéda à sa requête.

Comment appréciez-vous :

Q4.1 la manière de servir de l'agent de Bureau ? (*annoncer d'abord les réponses, puis demander à l'enquêté(e) de choisir l'une d'elles*) :

: **1** = Inacceptable et condamnable ; **2** = Inacceptable mais compréhensible ; **3** = Acceptable ; **9** = NSP.

Q4.1bis l'accession de l'usager à la sollicitation de l'agent de Bureau ?

(*Annoncer d'abord les réponses, puis demander à l'enquêté(e) de choisir l'une d'elles*) :

: **1** = Inacceptable et condamnable ; **2** = Inacceptable mais compréhensible ; **3** = Acceptable ; **9** = NSP.

Section V : Causes et conséquences de la corruption

Q5.1 Selon vous, qu'est-ce qui peut amener un travailleur de l'administration publique à demander aux usagers des rétributions illégales en échange de services non soumis à paiement ? *(L'enquêteur doit veiller à ce que l'enquêté(e) comprenne bien qu'il s'agit des travailleurs de toute l'administration publique)*

Q5.1bis. Quels effets, cette demande de rétributions illégales par les agents de l'administration publique pour délivrer des services non soumis à paiement aux usagers peut-elle avoir sur les prestations de l'administration publique ?

Q5.2 Selon vous, qu'est-ce qui peut amener un travailleur de l'administration publique à accepter des usagers des rétributions illégales en échange de services non soumis à paiement ? *(L'enquêteur doit veiller à ce que l'enquêté comprenne bien qu'il s'agit des travailleurs de toute l'administration publique)*

Q5.2bis Quels effets, cette offre de rétributions illégales par les usagers aux agents de l'administration publique peut-elle avoir sur les prestations de l'administration publique?

Q5.3. Selon vous, qu'est-ce qui peut amener des grands commis de l'Etat c'est-à-dire *des membres du Gouvernement, des présidents d'institution, des députés de l'Assemblée nationale ou des maires des communes, des secrétaires généraux, des DG des sociétés d'État* à demander des rétributions illégales dans le cadre de leur travail ? *(l'enquêteur doit veiller à ce que l'enquêté(e) comprenne bien qu'il s'agit des personnalités de catégorie hiérarchique supérieure à celle des travailleurs de base de toute l'Administration publique).*

Q5.3bis. Quels effets, la demande de rétributions illégales par les grands commis de l'Etat aux usagers de l'Administration publique peut-elle avoir sur les prestations de cette dernière ?

Q5.4. Selon vous, qu'est-ce qui peut amener des grands commis de l'État, c'est-à-dire *des membres du Gouvernement, des présidents d'institution, des députés de l'Assemblée nationale ou des maires des communes, des secrétaires généraux, des DG des sociétés d'État* à accepter des rétributions illégales dans le cadre de leur travail ? *(l'enquêteur doit veiller à ce que l'enquête comprenne bien qu'il s'agit des personnes de catégorie hiérarchique supérieure à celle des travailleurs de base de toute l'Administration publique).*

Q5.4bis. Quels effets, l'offre de rétributions illégales par les usagers, à des grands commis de l'État peut-elle avoir sur les prestations de l'Etat?

Q5.5. Que doit faire le Gouvernement pour réduire la fréquence de la corruption dans notre pays ?

Section VI : Varias (Autres)

Q6.1. Depuis janvier passé, avez-vous été informé(e) sur la corruption?
 : 1 = Oui ; 0 = Non (Si non, aller à Q6.3.)

Q6.2. A quelle occasion avez-vous été informé(e) sur la corruption ?

Q6.2.bis. Quel a été le contenu de l'information que vous avez eue sur la corruption ?

Q6.2.ter. Par quelles sources avez-vous été informé(e) sur la corruption entre janvier et ce jour ? *(Inscrire le code correspondant dans la case)* :

1 = Radio 2 =télé 3 = Presse écrite ; Causerie entre pairs = 4
Ne se rappelle pas=5

Q6.3. Quelles structures et organisations dont les missions et les activités concourent à la lutte contre la corruption au Burkina Faso connaissez-vous ?

(Inscrire le code correspondant dans la case) :

1 = ASCE ; 2 = Cour des Comptes ; 3 = CNLF ; 4 = CIFOEB ;
5 = CCVC ; 6 = CGD ; 7 = REN-LAC/OM ; 9 = CENTIF ; 10 = ITIE ;
11 = NSP ; 12 = Autre (précisez : _____)

Q6.4. Avez-vous des commentaires sur cette enquête ?

Q6.4bis. Avez-vous des commentaires sur la corruption ou sur la lutte contre elle ?

QUESTIONS ANNEXES

➤ Genre

QG1. Depuis janvier 2012, avez-vous été victime d'un acte de corruption que vous estimez être lié à votre sexe/genre ? 1 = Oui ; 2 = Non (si non allez à QG.2)

G1.bis Si oui, décrire les circonstances dans lesquelles, vous avez été victime

Le principal domaine/secteur d'activités dans lequel vous estimez que :

QG2. Les hommes sont les plus exposés

QG.2 bis les femmes sont les plus exposées

Le principal effet que la corruption peut avoir sur les conditions de vie :

QG3. L'homme

QG.3 bis la femme

domaine/secteur d'activités dans lequel vous estimez que :

➤ Renseignement d'indicateurs QI.1.

QI1. Depuis janvier 2012, avez-vous eu à dénoncer un acte de corruption dont vous avez été personnellement victime/témoin? " : = Oui ; 2 = Non

Si Oui : QI.1.bis. Commentaire éventuel de l'enquête relatif à QI.1

QI.2. depuis janvier 2012, avez-vous été satisfait de la manière dont vous avez été servis dans l'administration publique et parapublique ? (*annoncer d'abord les réponses, puis demander à l'enquêté(e) de choisir l'une d'elles*) :

:1 = Très satisfaisante ; 2 = Moyennement satisfaisant; 3 = Pas dit tout satisfaisante ; 9 = NSP.

QI.2bis. Commentaires (éventuels) de l'enquêté(e) relativement à la question QI.bis

Heure de la fin de l'entretien : / ____ h / : ____ mn

Date du contrôle du superviseur : ____ / ____ / 2012

Signature de l'enquêteur

Identité et Signature du superviseur

Annexe 2 : synthèse des données du classement des services visités en 2012 par les enquêtes

Service	Cat1 ³⁹	Cat2 ⁴⁰	Cat3 ⁴¹	Total ⁴²	% d'utilisation	cat2 +cat3	%(cat2 +cat3)	Rang
Douane	12	51	155	218	6,4	206	94	1 ^{er}
Police municipale	24	111	126	261	7,7	237	91	2 ^{ème}
Justice	46	89	38	173	5,1	127	73	3 ^{ème}
Impôts	71	92	91	254	7,4	183	72	4 ^{ème}
Enseignements secondaire et supérieur	47	72	40	159	4,7	112	70	5 ^{ème}
Trésor public	14	16	12	42	1,2	28	67	6 ^{ème}
Gendarmerie	25	22	18	65	1,9	40	62	7 ^{ème}
DGTTM	12	8	11	31	0,9	19	61	8 ^{ème}
Police nationale	122	112	74	308	9,0	186	60	9 ^{ème}
Mairie	266	237	137	640	18,8	374	58	10 ^{ème}
Enseignement primaire	34	35	10	79	2,3	45	57	11 ^{ème}
Santé	365	315	139	819	24,0	454	55	12 ^{ème}
SONABEL	123	40	10	173	5,1	50	29	13 ^{ème}
Administration générale	22	5	2	29	0,9	7	24	14 ^{ème}
ONEA	64	9	3	76	2,2	12	16	15 ^{ème}
Services des domaines	3	6	6	15	0,4	12	16	
Finance	2	5	3	10	0,3	12	16	
Solde	0	2	4	6	0,2	12	16	
Sonabhy	0	0	6	6	0,2	12	16	
ANPE	4	0	1	5	0,1	12	16	
Marchés publics	3	0	1	4	0,1	12	16	

³⁹ Nombre de citations de niveau 1 de corruption

⁴⁰ Nombre de citations de niveau 2 de corruption

⁴¹ Nombre de citations de niveau 3 de corruption

⁴² Nombre total des citations de tous les niveaux de corruption

Sonapost	1	3	0	4	0,1	12	16
Action sociale	1	3	0	4	0,1	12	16
CNSS	3	1	0	4	0,1	12	16
CCVEA	1	0	2	3	0,1	12	16
services de l'agriculture	1	2	0	3	0,1	12	16
Eaux et forêt	3	0	0	3	0,1	12	16
jeunesse et emploi	1	2	0	3	0,1	12	16
Environnement	1	0	1	2	0,1	12	16
Sofitex	1	0	1	2	0,1	12	16
Inspection du travail	1	0	1	2	0,1	12	16
Média public	0	0	2	2	0,1	12	16
services ministère du Commerce	1	0	1	2	0,1	12	16
services du ministère des sports et du loisir	1	0	0	1	0,0	12	16
ONI	0	1	0	1	0,0	12	16
Conseil économique et social	0	1	0	1	0,0	12	16
ONASER	0	0	1	1	0,0	12	16
Total	1275	1240	896	3411			
% par catégorie	37	36	26	100			

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	VI
LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX	VIII
LISTE DES FIGURES	VIII
LISTE DES TABLEAUX	VIII
INTRODUCTION	1
I. MÉTHODOLOGIE	4
1.1 Cadre de l'étude	5
1.2 Méthode de l'étude	5
1.2.1 Variables d'étude	5
1.2.2 Echantillonnage.....	5
1.2.3 Techniques et outils de collecte des données	6
1.2.4 Collecte, traitement et méthode analyse des données.....	7
1.2.5 Critères de classement des services et des catégories d'agents des administrations publiques	8
1.2.6 Questions éthiques et protection des sources d'information du sondage	9
1.3 Caractéristiques de l'échantillon	9
II- RÉSULTATS	11
2.1 Perception de la corruption par les enquêtés	12
2.1.1 Perception de l'ampleur de la corruption	12
2.1.2 Perception de l'évolution des pratiques de corruption au Burkina Faso	14
<i>Des expériences de corruption : le point de vue des usagers des services.....</i>	<i>19</i>
<i>Attitude des enquêtés face à des cas de corruption</i>	<i>19</i>
2.1.3 Plus grande vulnérabilité des services à la corruption : Douane, police municipale, justice, enseignement Secondaire et supérieur et impôts en tête de peloton.....	22
2.1.4 Perception des causes de la corruption.....	25

2.1.5 Mesures pour réduire la fréquence de la corruption	27
2.1.6 Plus d'enquêtés informés sur la corruption par rapport à 2011	27
2.2 État de la lutte anti-corruption	29
2.2.1 Dossiers à fortes présomptions de corruption	29
2.2.2 Engagements et initiatives des acteurs étatiques et de la Société civile face à l'ancrage de la corruption	52
2.2.3 Impacts des initiatives conduites sur l'état de la lutte anti-corruption en 2012	64
2.2.4 Recommandations	71
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	73
ANNEXES	75
Annexe 1 : grille d'entretien sondage 2012.....	77
Annexe 2 : synthèse des données du classement des services visités en 2012 par les enquêtes	89

Denoncez la corruption. Appelez sans frais

N° Vert 80 00 11 22

**01 BP 2056 Ouagadougou 01, Rue Zomsaba, 17.572 - Porte 23, Pissy
Tél. : (226) 50 43 32 83 - fax : (226) 50 43 32 82
Email : renlac@renlac.org - Site web : www.renlac.org**

Imprimé en juillet 2013



**Les Editions F.G.Z.
01 BP 1344 Ouagadougou 01
Tél: +226 50 30 08 46 - mail : fgz.trading@yahoo.fr
Burkina Faso**

Collection REN-LAC ISSN : 0796-5915